

PLAN D'ACTION PCAET de la CACPL EN CONSTRUCTION

Version Provisoire

Edit. du 04/08/2023 : *Nous rappelons qu'il s'agit pour l'heure d'un document de travail en cours de construction, non-rédigé, que nous diffusons simplement en support à la réflexion afin de permettre aux communes de raccrocher leurs actions à l'existant. Les contributions issues des ateliers y sont listées pêle-mêle et sans filtre, mais il est à noter que toutes ne seront pas retenues car elles seront soumises ultérieurement à arbitrage (sur le plan politique, budgétaire, et de faisabilité).*

Légende :

En noir	Rédaction de l'AMO (Bureau d'étude)
En vert	Contribution des services de la CACPL (hors DGA Environnement)
En rose fuschia	Contribution des partenaires lors des ateliers participatifs des 13 et 14 juin 2023
En rouge	Remarques de la DGA Environnement

Table des matières

AXE 1 : Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition écologique

Action n°1 : Instaurer une gouvernance territoriale de la Transition Ecologique au sein de la CACPL	3
Action n°2 : Accompagner les élus et les services de la CACPL et des communes sur les thématiques Climat-Air-Energie	5
Action n°3 : Mettre en place les outils de suivi et le reporting périodique de la stratégie et le plan d'actions CAE	7
Action n°4 : Adopter un budget intercommunal Climat-Air-Energie et assurer une évaluation périodique.....	9
Action n°5 : Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie	11
Action n°6 : Aligner la commande publique aux ambitions de transition écologique	13
Action n°7 : Doter la politique Climat-Air-Energie d'un plan de communication ciblé et animé.....	15
Action n°8 : Participer à la stratégie commune climat air énergie à l'échelle de l'Ouest 06	17
Action n°9 : Associer le grand public pour renforcer la convivialité et le lien social	19
Action n°10 : Mettre en place une "Force Locale décarbonée" associant partenaires économiques et les collectivités engagées dans la Transition Ecologique du territoire	21
Action n°11 : Renforcer les moyens humains au sein de la CACPL et les Communes pour piloter la rénovation énergétique du patrimoine public.....	23
Action n°12 : Massifier la mise en œuvre de la rénovation énergétique du patrimoine de la CACPL et des communes	25
Action n°XX : Renforcer la sobriété de l'éclairage public	27
Action n°XX : Renforcer le déploiement des bornes IRVE	29
Action n°13 : Renforcer la mobilité durable en interne et le formaliser autour d'un Plan de Déplacement de l'Administration.....	31
Action n0 : Adopter un Règlement Public Local de Publicité aligné avec les objectifs du PCAET.....	33

AXE 2 : Adapter le territoire et les pratiques au changement climatique

Action n°14 : Elaborer un Plan Eau territorial en lien avec les acteurs du territoire	35
Action n°15 : Mise en place d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) fondée sur la nature	37
Action n°16 : Protéger et valoriser les espaces naturels marins.....	39
Action n°17 : Préserver la biodiversité du territoire, et développer des espaces verts	41
Action n°18 : Mettre en place un groupe de travail, pour renforcer les connaissances et pratiques d'adaptation et de risques aux aléas climatiques	43
Action n°19 : Soutenir le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale.....	45
Action n°20 : Valorisation des approches fondées par la nature dans les milieux	47

AXE 3 : Contribuer à la neutralité carbone

Action n°21 : Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation par la mise en œuvre du PAPI et coordonner le pilotage du PAPI avec celui du PCAET	49
Action n°22 : Exiger une Haute Qualité Environnementale dans les projets d'aménagement, de renouvellement urbain	51
Action n°23 : Assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances.....	53
Action n°24 : Faciliter l'accès au logement pour les actifs du littoral, pour limiter les déplacements pendulaires et favoriser les modes actifs et TC quotidiens.....	55
Action n°25 : Conforter la connaissance de la collectivité en matière de précarité énergétique dans le logement privé et le logement social	57





Action n°26 : Renforcer et compléter l'action de la PTRE 06 (Confort Energie 06)	59
Action n°27 : Accompagner les communes et les entreprises dans le décret tertiaire	61
Action n°XX : Appliquer les référentiel BDM pour les projets de construction/rénovation de bâtiments et QDM pour les projets d'aménagement/rénovation urbain.e.....	63
Action n°28 : Structurer une démarche territoriale « Objectif Nouvelle Énergie »	65
Action n°29 : Approfondir la connaissance du gisement géothermique pour les besoins en chaleur (chaud et froid)	67
Action n°30 : Elaborer un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur et poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid.....	69
Action n°31 : Développer les projets de la filière photovoltaïque	71
Action n°32 : Mettre en œuvre le projet de méthanisation des boues de STEP	73
Action n°33 : Production d'hydroélectricité sur la Siagne.....	75
Action n°34 : Développer l'hydrogène comme vecteur énergétique	77
Action n°35 : Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement et des eaux pluviales	79
Action n°36 : Mettre en place une politique de mobilité cohérente à l'échelle du bassin de vie	81
Action n°37 : Faire le suivi environnemental de la politique de mobilité durable.....	83
Action n°38 : Une accessibilité performante : un levier d'attractivité du territoire (Axe 1 du Plan de Mobilité).....	85
Action n°39 : Une mobilité courte pour tous : la mobilité au cœur de la qualité de vie des quartiers (Axe 2 du Plan de Mobilité).....	87
Action n°40 : Un territoire décarboné et connecté : les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable (Axe 3 du Plan de Mobilité) ..	89
Action n°41 : Réaliser un schéma directeur des installations de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) en lien avec le programme Wiiiiz	91
Action n°42 : Accompagner la réduction des consommations énergétiques et la décarbonation de la logistique urbaine	93
Action n°43 : Limiter l'impact environnemental des navettes fluviales et maritimes	95
Action n°44 : Engager une démarche prospective sur l'évolution du transport aérien d'affaires et l'activité de l'aéroport	97
Action n°45 : Objectif "Zéro Déchet"	99
Action n°46 : Favoriser le compostage collectif et individuel	101
Action n°47 : Organiser et optimiser la gestion des déchets du territoire	103
AXE 4 : Accompagner et fédérer les acteurs et habitants du territoire dans le projet de transition écologique du territoire	
Action n°48 : Développer une offre de formations et accompagner la reconversion professionnelle	105
Action n°49 : Porter l'innovation et l'expérimentation à travers le soutien aux filières d'excellence du territoire	107
Action n°50 : Créer un écosystème d'acteurs pour favoriser l'économie circulaire du bassin de vie	109
Action n°51 : Réduire l'empreinte environnementale du numérique	111
Action n°52 : Développer un tourisme balnéaire durable	113
Action n°53 : Sensibiliser les habitants, touristes, usagers aux enjeux et bonnes pratiques pour la préservation des ressources et milieux naturels	115
Action n°54 : Lancer une étude d'opportunité ZFE-m.....	117
Action n°55 : Garantir le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments du territoire notamment des établissements recevant du public sensible à la pollution atmosphérique	119
Action n°56 : Réaliser un diagnostic qualité de l'air Patrimoine Agglo	121
Action n°57 : Mettre en place un suivi des actions qualité de l'air extérieur et de qualité de l'air intérieur	123

1.1 - Consolider la gouvernance territoriale de la politique Climat-Air-Energie de la CACPL

Action n°1 : Instaurer une gouvernance territoriale de la Transition Ecologique au sein de la CACPL



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La transition écologique nécessite une coordination de différents services d'une collectivité.

L'instauration d'une gouvernance territoriale de la transition écologique au sein de la collectivité permet de favoriser la coordination, l'implication de l'ensemble des parties prenantes de la collectivité, de prendre en compte les spécificités de chacun afin d'adopter une planification stratégique pertinente pour le territoire. A travers cette gouvernance, il s'agit d'accélérer la transition écologique en donnant un cap en interne qui permettra d'orienter également les acteurs externes à la collectivité.



MESURES OPERATIONNELLES

Pour le pilotage du plan d'Actions du PCAET et la démarche de labellisation CAE :

1) Politique :

- Consolider la gouvernance politique avec les élus intercommunaux et intercommunaux, avec la CACPL en chef de file pour faire émerger des actions communes entre les villes (et villes/Agglo)
- Créer un réseau formalisé des communes et de la CACPL pour échanger sur les bonnes pratiques et lancer des actions

2) Technique :

- Positionner l'animation du PCAET au niveau Direction générale pour construire la gouvernance, la transversalité et faciliter le suivi de la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration continue.
- >> Créer un groupe de référents inter-services/inter-DG : voir expérience des Eco-activateurs de Nantes Métropole / Ville de Nantes
- Etudier les possibilités d'actions communes comme sur les CEE, les achats d'énergie, l'éclairage public, le patrimoine et les fluides, etc.
- Tendre vers des « contrats de territoire » avec les communes pour faciliter l'articulation des compétences nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions/objectifs (au lieu de fonds de concours par ex)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu	X Adaptation Changement Climatique	X Atténuation GES	X Production EnR&R X Séquestration CO ₂
	X Préservation santé et biodiversité	X Sobriété énergétique	X Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGS

Partenaires :

CACPL -

DGA Environnement

DGA Ressources

DGA Développement territorial

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	X	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.1 - Consolider la gouvernance territoriale de la politique Climat-Air-Energie de la CACPL

Action n°2 : Accompagner les élus et les services de la CACPL et des communes sur les thématiques Climat-Air-Energie



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie sont complexes et nécessitent une compréhension approfondie. En accompagnant les élus et les services de la collectivité et des communes, il est possible de sensibiliser ces acteurs à l'importance de ces thématiques, ainsi qu'aux conséquences de l'inaction. Cela favorise une prise de conscience collective et un engagement plus fort en faveur de la transition écologique.

Aussi, l'accompagnement des élus et des services de la collectivité et des communes sur les thématiques Climat-Air-Energie permet de renforcer les compétences, partager les bonnes pratiques, mobiliser les ressources et favoriser un alignement stratégique. Cela doit contribuer à une mise en œuvre plus efficace et cohérente de la transition écologique au niveau local.



MESURES OPERATIONNELLES

- Allouer 1% du budget de fonctionnement à la formation des agents et des élus chaque année sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur les territoires
- Mise en place d'ateliers Fresque du Climat à l'ensemble des agents et formation de fresqueurs en interne.
- Sensibiliser les élus à l'importance de piloter la politique climat-air-énergie dans ces aspects budgétaires et l'intérêt de réaliser une évaluation environnementale (CAE) du budget : CAO, DOB, etc... Que chaque action est une vertu pédagogique et de sensibilisation.
- Sensibiliser les élus et les agents de la CACPL à la commande publique durable (pilote : Sce Energie - Environnement)
- Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques sur la gestion de l'énergie en général.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu	X Adaptation Changement Climatique	X Atténuation GES	X Production EnR&R X Séquestration CO ₂
	X Préservation santé et biodiversité	X Sobriété énergétique	X Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

Communes

Partenaires :

CACPL - DGA Environnement

CACPL – DGS + Cabinet du Président (formation des élus)

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.2 - Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la CACPL

Action n°3 : Mettre en place les outils de suivi et le reporting périodique de la stratégie et le plan d'actions CAE



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La mise en place d'outils de suivi et de reporting périodique de la stratégie et du plan d'actions Climat-Air-Énergie permettent de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie. Ils fournissent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer l'efficacité des actions entreprises, identifier les succès et les lacunes, et ajuster si nécessaire les mesures prises. Le suivi et le reporting périodique apportent des moyens pour garantir davantage de transparence dans l'action publique. En rendant compte régulièrement des avancées réalisées, il s'agit de démontrer l'engagement de la CACPL et des communes envers la transition écologique et de fournir des informations claires aux parties prenantes et aux citoyens.

A travers ces outils, il sera possible d'ajuster et de réorienter la stratégie et le plan d'actions si nécessaire en identifiant les éventuels écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.



MESURES OPERATIONNELLES

Pilotage du bilan GES (P&S et territoire) et des indicateurs du PCAET :

- de manière globale (DGA Environnement)
- et avec un référent CAE au sein de chaque Direction

Engager au sein de chaque service, un projet d'administration/de direction déclinant les engagements en matière de transition écologique/énergétique et d'éco-responsabilité, avec le soutien de la DGA Environnement





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu	X Adaptation Changement Climatique	X Atténuation GES	X Production EnR&R X Séquestration CO ₂
	X Préservation santé et biodiversité	X Sobriété énergétique	X Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL –
DGS
Cabinet du Président / Communication
DGA Ressources
DGA Mobilité
DGA Développement territorial
DGST

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.2 - Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la CACPL

Action n°4 : Adopter un budget intercommunal Climat-Air-Energie et assurer une évaluation périodique



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Adopter un budget intercommunal Climat-Air-Énergie et réaliser des évaluations périodiques permet d'allouer des ressources spécifiques à des actions concrètes et stratégiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à promouvoir les énergies renouvelables. Cela renforce la cohérence et l'efficacité des politiques environnementales.

Par ailleurs, une évaluation périodique du budget Climat-Air-Énergie permet de mesurer l'efficacité des investissements et des actions engagées. Elle permet d'identifier les domaines où des ajustements sont nécessaires, de mettre en évidence les succès et les défis rencontrés, et de rendre compte aux parties prenantes de l'utilisation des ressources publiques. Ces évaluations fournissent des informations essentielles pour prendre des décisions éclairées, ajuster les priorités et optimiser l'impact des actions entreprises.



MESURES OPERATIONNELLES

- Mesurer l'effort financier (investissement & fonctionnement) de la collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique
- Budget vert et analyse de la dépense - document donnant une lecture transversale de l'ensemble des recettes et dépenses qui concourent aux objectifs de la politique climat air énergie / TE&E
- Lettre de cadrage budgétaire avec une priorité sur la TE&E
- Comptabilité analytique des politiques publiques pour mesurer l'effort financier de la collectivité.
- Faire évoluer les outils de constitution des budgets (Excel des services) pour flécher les actions TE&E et le logiciel comptable pour être en capacité de mesurer l'effort financier de la CACPL (fonctionnement et investissement) lors du budget et lors de l'analyse des comptes administratifs
- Eco-conditionner / justifier les subventions de l'Agglo et les fonds de concours aux communes
- Présentation du rapport DD en amont du DOB
- Diversifier les modes de financement en continuant d'être actif sur les APP, AMI, etc.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	X Adaptation Changement Climatique	X Atténuation GES	X Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	X Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	X Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

Partenaires :

CACPL –
DGS
 DGA Ressources
 DGA Mobilité
 DGA Développement territorial
 DGA Environnement

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	X	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.2 - Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la CACPL

Action n°5 : Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La transition climat-air-énergie est transversale et implique de multiples secteurs, tels que l'urbanisme, les transports, l'énergie, etc. En créant des équipes pluridisciplinaires et en encourageant la collaboration entre les services, il est possible d'adopter une approche intégrée et cohérente pour relever ces défis complexes.

Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie au sein d'une collectivité permet de structurer les forces vives de la collectivité autour des enjeux de transition écologique en favorisant la coopération interne, en mobilisant les compétences existantes, en formant et en sensibilisant les employés. Il s'agit ainsi de renforcer l'efficacité et l'impact des actions entreprises dans le cadre de la transition écologique. Enfin, cette action vise à établir des responsabilités claires et de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des actions au sein de la collectivité.



MESURES OPERATIONNELLES

- Livret d'accueil des agents à mettre à jour en intégrant les questions d'écoresponsabilité (Partie Droits et devoirs de l'agent, Partie l'arbre des valeurs, Partie démarche Respire, Partie déplacements, Confort au travail, Télétravail...)
- Compléter les fiches de postes : 1) pour toutes inclure un objectif transversal d'écoresponsabilité (ou comme la CASA : faire signer une Charte écoresponsabilité à tous les agents lors de leurs recrutements), 2) pour s'assurer que chaque métier a une fiche de poste intégrant des éléments climat air énergie appropriés 3) Institutionnaliser la transversalité comme faisant partie de la fiche de poste (et donc du temps agent) et non comme étant du temps "en plus"
- Voir de quelle façon les entretiens annuels d'évaluation peuvent interroger les agents sur leurs pratiques écoresponsables et leurs attentes vis à vis de la collectivité pour faciliter la mise en œuvre d'actions.





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu	X Adaptation Changement Climatique	X Atténuation GES	X Production EnR&R X Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air X Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

Partenaires :

CACPL –

DGS

Cabinet du Président / Communication

Ensemble des DGA et DGST

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	X	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.2 - Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la CACPL

Action n°6 : Aligner la commande publique aux ambitions de transition écologique



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La commande publique représente une part significative de l'économie et peut avoir un impact majeur sur les marchés et les industries. En l'orientant vers des critères et des objectifs de transition écologique, les pouvoirs publics peuvent influencer directement les pratiques des entreprises.

L'alignement de la commande publique aux ambitions de transition écologique offre un puissant levier pour influencer les marchés, favoriser l'innovation, réduire l'empreinte environnementale, encourager l'exemplarité des pouvoirs publics et créer des emplois locaux. C'est un moyen concret et efficace pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre leur politique environnementale et de contribuer à la construction d'une économie plus durable et résiliente.



MESURES OPERATIONNELLES

- Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics ou à minima formaliser l'engagement de la collectivité en faveur d'une politique de commande publique (et achats) durable - vérifier si la CACPL est soumise au SPASER (a priori non).
- Intégrer la commande publique durable au projet de la direction
- Directives détaillées pour les achats dans les domaines du matériel de bureau, entretien des bâtiments, véhicules et mobilité, matériaux de construction
- Adapter les "notices" pour y intégrer les objectifs de commande publique durable (ex : par type d'achats, identifier ce qu'il est possible de faire).
- Travailler avec le(s) fournisseur(s) de fournitures de bureaux (et petits achats) pour qu'il propose des équivalents écologiques pour tous les achats.
- Mettre en place des stratégies de sourcing
- Prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment l'impact énergétique et GES de la fabrication et du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats (délibération, note de services)
- Des directives générales avec critères pour les marchés publics sont à disposition des agents et élus
- L'étendue de l'offre locale pour répondre aux besoins de la collectivité (producteurs, fournisseurs...) est connue et formalisée
- Rationaliser les usages du papier et passer en recyclé et/ou labellisé (régie?)
- Achat d'électricité verte : Faire le point sur les achats d'énergies et la part des contrats dits "verts" et les opportunités de groupements pour de l'électricité verte à haute valeur ajoutée... (proximité des lieux de production, énergie citoyenne ou coopérative locale...)
- Poursuivre la démarche numérique durable : dématérialisation, optimisation parc informatique, copieurs, gestion des emails et des espaces de stockage, etc.
- Stratégie Green IT pour satisfaire aux obligations de la REEN



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

Partenaires :

CACPL -

Ensemble des DGA et DGST + Economie de flux)

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.2 - Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la CACPL

Action n°7 : Doter la politique Climat-Air-Energie d'un plan de communication ciblé et animé



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Un plan de communication dynamique et cohérent renforce l'image de la collectivité en tant qu'acteur engagé dans la transition écologique. Il démontre la volonté politique, l'ouverture au dialogue et la recherche de solutions durables. Il met en valeur les initiatives locales, les projets innovants et les réalisations inspirantes, ce qui encourage l'émulation et facilite l'apprentissage entre les différentes parties prenantes. Cela contribue également à la diffusion d'exemples concrets de mesures efficaces afin de diffuser les bonnes pratiques. Un plan de communication bien conçu favorise la mobilisation des acteurs locaux et leur participation active dans la politique Climat-Air-Énergie. En fournissant des informations claires et accessibles, il permet de promouvoir une prise de conscience collective et d'encourager l'engagement de chacun dans la transition écologique.



MESURES OPERATIONNELLES

Intégrer au plan de communication / animation existant à minima les "grandes dates" annuelles type semaine de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement, des déchets, de l'eau, de la COP, etc. dont :

- Identité visuelle, logo/charte, propre à la politique TE&E de la CACPL (en option, cf. Plan anti-incivisme de Cannes)
- Systématiser la rubrique développement durable du magazine/newsletter
- Mettre à jour le site internet des démarches engagées pour chaque commune dont label CAE.
- Mise en avant des engagements et actions exemplaires TE&E sur le site internet et les réseaux sociaux
- Formaliser la vision des élus et la décliner dans les messages institutionnels
- Avoir une charte graphique et/ou un petit logo type "CACPL agit pour l'environnement" pour la com interne (à mettre aussi dans les signatures de mail) et la com externe (fléchage/affichage de certaines actions). Développer l'identité environnementale de la CACPL



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – Service communication

Partenaires :

CACPL – DGA Environnement

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.3 - S'allier aux forces vives du territoire pour aligner et répartir les efforts

Action n°8 : Participer à la stratégie commune climat air énergie à l'échelle de l'Ouest 06



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Participer à une stratégie commune climat air énergie à l'échelle de l'Ouest 06 favorise la cohérence, l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation des parties prenantes, l'accès à des ressources et des financements, ainsi que le renforcement de l'influence politique. Cela permet d'accélérer la transition écologique et de maximiser l'impact des actions entreprises dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la qualité de l'air et la promotion des énergies renouvelables.

A travers une coopération sur ces enjeux depuis 2013 avec un premier PCET et une continuité dans l'élaboration d'un Plan Climat à l'échelle Ouest 06, la CACPL, la CAPG et la CASA s'allient pour répondre à l'échelle du bassin de vie aux enjeux de la transition écologique.



MESURES OPERATIONNELLES

- Forum et Charte du Plan Climat à l'échelle CACPL (ou du Pôle Métropolitain) pour réunir les acteurs chaque année et faire état des avancements de la CACPL et des acteurs publics/privés du territoire (signataires d'une charte d'engagement volontaire)
- Consolider les coopérations multi-niveaux sur les sujets climat air énergie : Région, DREAL, DDT, ALTE, etc.
- Créer un réseau de référents d'achats durables, RH, organisation.... avec les communes (ou à minima, participer à un réseau existant).

VERSION PROVISoire





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES		Energie		Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂	
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social	



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL - DGA Développement territorial
Région, DREAL, DDT, ALTE, etc.
CAPG
CASA
Pôle Métropolitain

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Oest 06	0	Action Label CAE
x	Action existante		Action portée par un autre document

1.3 - S'allier aux forces vives du territoire pour aligner et répartir les efforts

Action n°9 : Associer le grand public pour renforcer la convivialité et le lien social



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le changement climatique est un défi global qui nécessite la participation de tous. Face au défi inédit qu'il représente, la cohésion et la coopération participent à renforcer la résilience d'une collectivité face aux impacts du changement climatique. Pour cela, il s'agit d'offrir au grand public des espaces de convivialité et de partage afin de renforcer le lien social et mobiliser largement pour agir en faveur de la transition écologique.

Il s'agit également de partager les expériences, les idées des habitants et laisser l'espace à l'initiative citoyenne. L'intelligence collective et l'innovation sociale sont souvent des leviers pour massifier les bonnes pratiques et mettre en œuvre de actions concrètes qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.



MESURES OPERATIONNELLES

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :

- Animation du Conseil de Développement et définition de son rôle et de ses moyens dans le suivi de la mise en œuvre et l'amélioration continue
- Organiser le CDD de sorte à ce qu'il puisse être saisi dans le suivi de la mise en œuvre du PCAET et dans son amélioration continue.
- Donner au CDD la possibilité de se saisir de certains sujets ou à l'inverse, d'être saisi par la collectivité sur des sujets particuliers
- le sensibiliser aux enjeux de transition écologique et d'adaptation et communiquer sur les accompagnements et dispositifs existants

GRAND PUBLIC :

- organisation de journées thématiques (journée de la mobilité, journée "0 déchets" ...) voire un forum du plan climat avec les thématiques (eau, déchets, sobriété, projets citoyens, gestion des aléas climatiques, habitat, mobilité)
- Etudier la création d'une SEM ouverte au public pour financer des projets locaux (EnR, rénovation, compensation carbone, mobilité...)

SCOLAIRES :

- Consolidation des actions en association avec les scolaires dans des actions de prévention et de sensibilisation aux changements climatiques, à l'économie circulaire et zéro déchet



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air	
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social

Enjeu



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGS

Partenaires :

CACPL - DGA Développement territorial

CACPL - DGA Environnement

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.3 - S'allier aux forces vives du territoire pour aligner et répartir les efforts

Action n°10 : Mettre en place une "Force Locale décarbonée" associant partenaires économiques et les collectivités engagées dans la Transition Ecologique du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La transition écologique offre de nouvelles opportunités économiques, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, de l'économie circulaire, etc.

En associant les acteurs économiques, tels que les entreprises, les start-ups et les industries, il est possible de stimuler l'innovation et le développement de solutions durables. Cela favorise la création d'emplois verts.

Pour les activités économiques en place, il s'agit également de faire évoluer leurs modèles économiques pour limiter leurs vulnérabilités face aux impacts du changement climatique et aux problématiques d'approvisionnement en ressources.

A travers ce groupe de réflexion composé d'acteurs économiques, il s'agit de garantir sur le territoire des emplois et une activité économique locale en ligne avec les enjeux de transition écologique.



MESURES OPERATIONNELLES

- Formaliser la liste des acteurs importants (contributeurs, bénéficiaires, etc.) à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et à l'amélioration continue de la politique climat air énergie de l'Agglo... afin d'organiser leur mobilisation et leur participation dans la durée

*Plan de sobriété partenariale engageant des actions de réduction des consommations d'énergie de la part des signataires lors de situations de crises (extinction des enseignes lumineuses, consignes de chauffage/climatisation adaptées, flexibilité des horaires de travail/télétravail, etc.)

*Engagement des événements sportifs et culturels : adhésion à une charte d'écomanifestations rendant systématique la réalisation de bilans carbone des événements

*Accompagnement à la mise en place de Plans de déplacement entreprises





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGS

Partenaires :

CACPL - DGA Développement territorial

CACPL – DGA Environnement

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.4 - Engager des actions sur le patrimoine et actifs de la CACPL

Action n°11 : Renforcer les moyens humains au sein de la CACPL et les Communes pour piloter la rénovation énergétique du patrimoine public



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La rénovation énergétique du patrimoine public nécessite une expertise technique spécifique et peut impliquer des projets complexes, avec différentes parties prenantes, des contraintes techniques et financières, ainsi que des démarches administratives. Pour piloter cela et offrir cette expertise à l'ensemble des communes de la CACPL, il s'agit de renforcer les moyens humains. Des moyens mutualisés sont déjà en place avec un économiste de flux partagé entre la commune de Cannes et la CACPL. Néanmoins, au regard du parc immobilier de la CACPL mais aussi des autres communes du territoire, il s'agit d'étoffer les ressources humaines pour piloter l'ensemble des travaux de rénovation énergétique. Ce renforcement et cette mutualisation peut permettre d'élaborer une stratégie globale de rénovation, définir des objectifs ambitieux, coordonner les actions, établir des plans d'investissement et assurer le suivi des résultats. Un pilotage stratégique efficace permet d'optimiser les investissements, de prioriser les actions, et de mesurer les impacts environnementaux et économiques de la rénovation énergétique.



MESURES OPERATIONNELLES

Etudier le besoin d'un économiste de flux mutualisé supplémentaire pour suivre et optimiser les fluides, produire des préconisations sur les **bâtiments prioritaires**, conduire des sensibilisations dans les bâtiments et équipements publics, suivre les CEE avec toutes les directions éligibles et la construction de la stratégie décret tertiaire de l'Agglo - en plus de pouvoir aussi intervenir en tant que conseil auprès des communes.

- Mutualisation des postes type économiste de flux & service énergie : manque de candidats et pérennisation des postes

Le Cannet : 2 postes d'économistes de flux





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (+ Econome de flux)

Partenaires :

CACPL - DGA Ressources

Communes

SICTIAM

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Oest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.4 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°12 : Massifier la mise en œuvre de la rénovation énergétique du patrimoine de la CACPL et des communes



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

En massifiant la rénovation énergétique de leur patrimoine, la CACPL et les communes souhaitent se positionner en leaders dans la transition énergétique. Il s'agit ainsi de donner l'exemple et d'encourager d'autres acteurs (entreprises, citoyens) à suivre leur démarche. En montrant l'importance de l'efficacité énergétique et en démontrant les avantages économiques et environnementaux, l'enjeu est d'inspirer et d'inciter d'autres entités à entreprendre des actions similaires.

Pour la CACPL et ses communes, il s'agit également d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble des bâtiments, et réduire ainsi leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela permet de réduire l'impact environnemental et notamment leur bilan GES de l'administration. Concrètement, cela permet également de réaliser des économies d'énergie significatives à long terme et donc de réduire considérablement la facture énergétique.

- Le Cannel : Charte Télétravail, un référent éco-geste

1 poste « porte entrée » pour aide rénovation ☑ guichet unique (sera peut être renforcé par une 2eme personne)

Le Cannel utilise déjà un guichet unique pour réorienter les interlocuteurs, les sollicitations provenant du privé.

- Cannes : GT sobriété et économie d'énergie s'élargit ; Pilotage DGS



MESURES OPERATIONNELLES

- Audits énergétiques complets sur le patrimoine Agglo (et Ville si besoin) notamment vue de renseigner et de planifier/programmer le décret tertiaire
 - Feuille de route sur les bâtiments **en provenance** de l'Agglo (gestion, rénovation, usages, PPI, stratégie sobriété/efficacité énergétiques, EnR...)
 - Activer le module gestion du patrimoine de l'outil ATAL et plan SIG numérisé du patrimoine
 - Aboutir à une base patrimoine complète (ou s'assurer de couvrir avec les outils existants) l'inventaire complet et les fiches bâtiments, le suivi des fluides / travaux, le recensement des équipements et des usages, le programme de rénovation/travaux...
 - Rapport annuel d'activité faisant état des actions entreprises et de leurs impacts environnementaux et financiers
 - Pilotage des indicateurs de performance (ex Cit'ergie : répartition par classes (Cible 100% A/B et conso /M2, Taux de couverture EnRth (cible 38%) et EnRélec (cible 40%)...)
 - Approfondir l'intérêt d'avoir recours à des MPE/CPE sur les gros consommateurs, voire intracting.
 - Mesurer les impacts des différents "plans" de la Ville de Cannes (Plan chauffage clim, Plan toiture, Plans écoles et crèches, Plan GTC Arrosage...).
- Elargissement au patrimoine Agglo avec budget attendant. Définition d'objectifs chiffrés et qualitatifs au regard des préconisations du bilan GES et des audits globaux.
- Campagne d'équipements de compteurs et sous-compteurs fluides
 - Sensibilisation de la population sur les usages et les bonnes pratiques ; mettre en place des consignes pour respecter les usages liés au niveau de confort / Challenge exploitation.
 - Former les entreprises
 - Faire une veille technologique
 - Si rénovation, intégrer un projet PV + attention si projet EnR (notamment PV) lancer une réflexion sur la rénovation
 - Valorisation CEE (Cannes et Le Cannel) -> mutualisation avec les autres communes ?
 - Mesurer l'intérêt de recourir à une AMO spécialisée sur la démarche CEE pour l'étendre à l'Agglo, renforcer l'information et se préparer à la mise en place de la 5e période (CEE : opérations standards et non standards)
- Elaboration par la collectivité d'un document "cadre" pour la qualité environnementale de ses bâtiments : référentiel, charte, cahier des charges modèles intégrant des obligations concernant les aspects climat-air-énergie des projets de construction et de rénovation, analyse du cycle de vie via la méthodologie E+C-. L'intercommunalité invite les communes à l'élaboration de ce document « cadre ». Pour les projets de rénovation de bâtiments concernés par le décret tertiaire, le document « cadre » est cohérent avec les objectifs fixés par le décret.
- Définir des règles d'usages des bâtiments publics

A faire PPI sur les bâtiments :

- Plan chauffage : rénovation chaudière
- Plan Ecole dont rénovation + végétalisation + confort thermique



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (+ Econome de flux)

Partenaires :

Communes
SICTIAM
Usagers
Formation entreprise
Chambres consulaires
Action rénover
FFB
COPEB
Smart avenir
GRDF

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâtiments rénovés
- Kwh / m² EP
- Investissement -> départ + amortissement ; € + low-tech (copropriétaire)
- Solaire thermique
- Exploitation occupant / consommation / entretien
- GES / ACV



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.4 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°XXa : Renforcer la sobriété de l'éclairage public



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Eclairage public :

- Cannes : modulation d'extinction / trame noire

Quid d'une réorientation des lumières ?

- Le Cannet : pas d'extinction. Aujourd'hui ~ 20% LED, modif 5 à 10%/ an



MESURES OPERATIONNELLES

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (+ Econome de flux)

Partenaires :

Communes
SICTIAM
ENEDIS
ANPCEN

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06		Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.4 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°XXb : Renforcer le déploiement des bornes IRVE



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGA Environnement (Energie)

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06		Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

1.4 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°13 : Renforcer la mobilité durable en interne et le formaliser autour d'un Plan de Déplacement de l'Administration



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La mobilité durable vise à réduire l'impact environnemental des déplacements en favorisant des modes de transport plus propres, tels que les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche. En renforçant la mobilité durable en interne et en formalisant un PDA, la CACPL souhaite contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses déplacements professionnels. En adoptant des pratiques de mobilité durable, l'administration envoie un message fort aux employés, aux partenaires et au grand public, démontrant son engagement en faveur du développement durable.

Il s'agit également de contribuer à améliorer la qualité de vie de ses employés : la mobilité durable, notamment active peut se traduire par des bénéfices en termes de santé, de réduction du stress lié à la circulation routière, d'opportunité de pratiquer une activité physique régulière.

Dans une démarche concertée avec les agents (et élus), il s'agit de faire évoluer les pratiques en interne de la CACPL pour réduire le recours à l'autosolisme dans les trajets domicile travail.



MESURES OPERATIONNELLES

Achats de véhicules : introduire des critères écologiques

Formation éco-conduites à proposer aux agents

Promotion du covoiturage (si jugé pertinent lors de la concertation du PDA)...

Etudier les mutualisations possibles avec les communes voisines (en + de la Ville de Cannes)

Interroger l'organisation du travail et le REX télétravail mis en place

Analyse et sensibilisation budgétaire dans les budgets des services (idem que sur les fluides)

Développer la flotte de vélos de services et/ou développer l'accès aux vélos libre service pour les déplacements pro (et perso)

Forfait mobilité mis en place

Suivre la comptabilité analytique de la flotte Agglo : coût par véhicule, bilan financier et bilan utilisation, tableau de bord, bilan énergie/GES/Qualité de l'air





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

CCI NCA

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

Enquête domicile travail et nombre d'agents, élus réalisant les trajets en modes actifs ou transports en commun

Part de véhicules à très faibles émissions dans la flotte de véhicule gérée par la CACPL



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Oest 06	Action Label CAE (mobilité durable en interne)	Action Label CAE
	Action existante	üAction en référence au PDM (Ax3 – action B2)	Action portée par un autre document

1.4- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n0 : Adopter un Règlement Public Local de Publicité aligné avec les objectifs du PCAET



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Adopter un Règlement Public Local de Publicité (RPLP) permet de réguler et de limiter l'impact visuel et environnemental de la publicité extérieure. En l'alignant avec les objectifs du PCAET, il est possible de promouvoir des pratiques publicitaires plus respectueuses de l'environnement, réduisant ainsi la pollution visuelle, les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la maintenance des panneaux publicitaires, ainsi que la consommation excessive de ressources naturelles.

Le RPLP contribue également à réduire la pollution visuelle et de préserver la qualité esthétique du cadre de vie. En limitant la densité et la taille des panneaux publicitaires, ainsi que leur impact sur le paysage, il est possible d'améliorer la qualité de vie des habitants en préservant le caractère naturel et l'identité visuelle du territoire.



MESURES OPERATIONNELLES

Sur la publicité : chantier à lancer avec les communes sur la publicité... et pourquoi pas un Règlement intercommunal de la publicité

Proposition d'ateliers, à élargir et proposer à l'ensemble des communes :

- Réno EP/ Ciel Etoilé
- Consommation NRJ et enseignes lumineuses (qu'est-ce que vous faites)
- Extinction Eclairage Public
- Une nuit/ an extinction Eclairage Public



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial ?

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.1 - Renforcer la préservation des ressources et milieux naturels

Action n°14 : Elaborer un Plan Eau territorial en lien avec les acteurs du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Au regard des risques récurrents liés aux sécheresses, aux inondations ou aux variations de la ressource en eau, la collectivité souhaite apporter des mesures d'adaptation appropriées et assurer une gestion durable de l'eau face aux défis climatiques.

Un Plan Eau territorial permet de prendre en compte de manière globale la gestion des ressources en eau sur le territoire de la collectivité. En travaillant avec les acteurs locaux, tels que les exploitants agricoles, les industries, les associations de protection de l'environnement et les citoyens, il est possible de développer des stratégies de gestion durable de l'eau qui prennent en compte les besoins de tous les utilisateurs et préservent la disponibilité de cette ressource précieuse. Il s'agit également de garantir la protection des milieux aquatiques, tels que les rivières, les lacs et les nappes souterraines. Pour cela, il est possible d'identifier les zones sensibles, de définir des mesures de préservation de la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques endommagés. Cela contribue à préserver la biodiversité et les services écosystémiques liés à l'eau.

C'est une opportunité de sensibiliser les acteurs locaux à l'importance de la gestion durable de l'eau et de les impliquer activement dans le processus. En encourageant leur participation, leur expertise et leur engagement, il est possible de développer des solutions adaptées et acceptées par tous.

Plan de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de la Siagne est déjà en place. L'action 14 devrait être une déclinaison de cela à l'échelle de la CACPL.



MESURES OPERATIONNELLES

- PGRE Siagne ; télérelève (compteurs)
- Bâtiments réutilisation de l'eau
- Plagéo : Douche pilote (eau recyclée) ; communication
- Espaces verts Jardins « secs »
- Urbain : Réutiliser (parking Lamy -> EV Golf Mandelieu voiries Cannes/Mandelieu)
- SAGE (BV) / PRGE + travaux sur zones humides / zones natura 2000 (élaboration stratégie)

Commentaire : Le Plan de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de la Siagne est déjà en place. Cette action 14 peut donc être une déclinaison de ce dernier à l'échelle de la CACPL (sans passer par la création d'un nouveau plan).





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGST

Partenaires :

- SICASIL
- SMIAGE
- Communes : Mandelieu / Cannes / Le Cannet / Théoule sur mer / Mougins
- Agence / DDTM / Dreal
- CACPL / SICASIL / Cycle eau

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		<ul style="list-style-type: none"> - 15 millions de m³ par an (STEP Aquaviva) - agence de l'eau - Département



INDICATEURS DE SUIVI

- Rendement des réseaux
- Nombre de compteurs
- Système de comptage
- Bilans PAPI / PGRE
- Suivi état des milieux



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouet 06		Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.1 - Renforcer la préservation des ressources et milieux naturels

Action n°15 : Mise en place d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) fondée sur la nature



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La mise en place d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) fondée sur la nature vise à gérer les eaux pluviales de manière plus durable en imitant les processus naturels d'infiltration, d'évapotranspiration et de rétention. Elle favorise l'utilisation de solutions basées sur la nature, telles que les noues végétalisées, les bassins de rétention naturels, les toitures végétalisées et les jardins de pluie. Cela permet de réduire les risques d'inondations, de prévenir la pollution des cours d'eau et de recharger les nappes phréatiques.

Elle favorise la préservation et la restauration de la biodiversité locale. En utilisant des techniques de gestion des eaux pluviales qui intègrent des éléments naturels, elle crée des habitats favorables à la faune et à la flore, en particulier pour les espèces indigènes. Cela contribue à maintenir la biodiversité locale et à renforcer les écosystèmes naturels.



MESURES OPERATIONNELLES

- Projet de direction du SICASIL avec vision, objectifs et stratégie en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air
- Préparation de la nouvelle DSP eau potable en y intégrant un volet climat air énergie assorti d'objectifs qualitatifs et quantitatifs (+ remplacement des pompes)
- Demander un bilan annuel énergie et GES argumenté aux délégataires dans leurs rapports annuels
- Mise en œuvre des actions du PGRE sur le territoire de la CACPL
- Etudier l'intérêt d'engager une démarche ISO 14 001 ou ISO 50 001 des activités eau et assainissement de la CACPL
- Poursuite de l'étude "Projet Climatique dans le futur" avec les étudiants de l'INGEES pour approfondir les scénarios, notamment par rapport à la croissance démographique et économique.
- Déploiement de la télérelève à tous les gros consommateurs puis à l'ensemble des usagers
- Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux de distribution
- Améliorer le rendement du réseau AEP (Adduction d'Eau Potable)
- Amélioration des connaissances des eaux de surface et souterraines (PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau)
- Mettre en place une action pour inciter les habitants / usagers aux économies d'eau et d'énergie. Valoriser l'eau municipale !
- Equiper les surfaces de parkings/stationnements plein air de toiture raccorder à un système de captage et stockage des eaux
- Connecter les jardinières/jardins publics au réseau d'eau pluvial pour irriguer les espaces verts ; Zone de stockage de l'eau enterrée au pied des jardinières ; permet d'irriguer même s'il ne pleut pas
- Plan de sensibilisation sur le captage des eaux pluviales pour le grand public / maison individuelle => gestion au jardin
- Changement de la normalisation sur la conception d'aménagement : les solutions de récupération d'eau en point centrale ; Eau pluviale = Ressources
- Reverdir un maximum les territoires ; favoriser les jardins de ville, de quartier => normer les concepts d'aménagement
- Limiter les freins à l'écoulement des eaux vers le milieu naturel ; moins de bordures, moins de caniveaux
- Concevoir les bacs de rétention des eaux pluviales de façon à ce que seul le surplus soit évacué => forcer les gens à réutiliser l'eau



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGST

Partenaires :

- Association ADOPA => Webinaires, formations, accompagnement sur la gestion des eaux pluviales
- Service aménagement CACPL + Urbanisme des communes ; DGST Espaces vert ; Entreprise spécialisée type VERTUO ; Communes
- Bureau d'études aménagement immos ;
- Architectes ; Maître d'œuvres bâtiment ; Paysagiste/Espace vert ; Ingénieurs
- Associations => surfrider ; Ocean garden Friendly ; Ocean city Friendly
- Association Eco Habitat : mise en place de système d'irrigation ; formation
- CFFPPA Antibes : formation gestion de l'eau ; Apprentissage gestion de l'eau

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.1 - Renforcer la préservation des ressources et milieux naturels

Action n°16 : Protéger et valoriser les espaces naturels marins



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les espaces naturels marins abritent une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes uniques. Ils jouent également un rôle crucial dans la régulation du climat. La protection de ces zones permet de préserver la biodiversité marine, en protégeant les habitats, les espèces menacées et les zones de reproduction. Cela contribue à maintenir l'équilibre des écosystèmes marins et à préserver la santé des océans.

Les espaces naturels marins sont souvent sources de ressources naturelles importantes, telles que les poissons, les crustacés, les algues et les minéraux. Leur protection permet de maintenir la durabilité de ces ressources et de garantir leur disponibilité pour les générations futures. Cela est crucial pour les communautés dépendantes des activités maritimes, comme la pêche artisanale et le tourisme côtier.

Il s'agit ainsi d'établir des aires marines protégées et des réserves naturelles pour préserver les écosystèmes marins et la biodiversité, de mettre en place des règlements et des normes pour réguler les activités humaines, notamment la pêche, l'aquaculture et le tourisme, afin de minimiser les impacts sur les espaces naturels marins et de favoriser la recherche scientifique et les études pour mieux comprendre les écosystèmes.



MESURES OPERATIONNELLES

Cap Azur : Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) - disposer d'une vision globale et cohérente des projets relatifs à l'organisation des mouillages et à la restauration écologique. La démarche doit ainsi conduire à l'élaboration d'un plan d'actions partagé par les différents maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un secteur territorial cohérent (masses d'eau, baie etc....)

Sanctuarisation des espaces naturels : la construction immobilière est strictement interdite aujourd'hui à la Croix-des-Gardes et sur les îles

Quatre zones sont situées à Golfe-Juan, Beaulieu-sur-Mer, Roquebrune-Cap-Martin et Cagnes-sur-Mer.

Objectif :

- interdiction de pêche sous toutes ses formes,
- interdiction de plongée sous-marine,
- interdiction de mouillage,
- interdiction de dragage.

A revoir : Aire Marine protégée de Théoule -S/Mer + Projet de ZMEL sur les Îles du Lérins + gpe de travail pour protéger les milieux marins

- Mettre en place un cantonnement de pêche ; Sud Saint Honorat avec la prud'homie de pêche



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES		Energie		Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂	
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social	



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Communes

Partenaires :

CACPL - DGST

- CPIE Iles de Lérins Et Pays d'Azur

- Prud'homie de pêche

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.1 - Renforcer la préservation des ressources et milieux naturels

Action n°17 : Préserver la biodiversité du territoire, et développer des espaces verts



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La biodiversité est essentielle à la stabilité des écosystèmes et au fonctionnement de la planète. Les écosystèmes fournissent une multitude de services essentiels à la société, tels que la purification de l'air et de l'eau, la régulation du climat, la pollinisation des cultures, la régulation des maladies, et la protection contre les catastrophes naturelles. Ils contribuent par ailleurs à offrir des avantages directs pour la qualité de vie des habitants. Nous sommes actuellement confrontés à une extinction de masse, considérée comme la sixième dans l'histoire de la Terre, mais la première causée par les activités humaines. Les taux d'extinction sont estimés à des niveaux bien supérieurs à la normale, mettant en péril la diversité biologique de la planète. Face à ce constat, il apparaît urgent d'agir et de préserver la diversité des espèces et des habitats du territoire. Il s'agit de maintenir l'équilibre des écosystèmes et à préserver la résilience face aux changements environnementaux.

Cela contribue également à améliorer le paysage urbain, à travers la réduction du bruit, la régulation thermique et l'amélioration de la qualité de l'air. Ces zones sont également des espaces de convivialité, de partage et de cohésion sociale.



MESURES OPERATIONNELLES

Protection de la basse vallée de la Siagne : une zone de promenade et un chemin piéton, ont été créés, ainsi qu'une activité de loisirs nature.

Élaboration d'un Atlas de la biodiversité avec les acteurs : communes, associations,

Labellisation Grand Site de France de l'Esterel (arrêté Ministériel) en cours

Constituer une trame verte et bleue à forte intensité écologique en s'adossant sur une gouvernance (avec acteurs publics et privés) et des moyens spécifiques pour qu'elle se mette en œuvre (y compris, politique urbaine et foncière) + lors des opérations d'aménagement urbain (BHNS, ORU....) pilotée par la CACPL

Remettre la nature au cœur des projets urbains de territoire avec : mise en place de CBS, coef. pleine Terre, Lutte contre les ICU dans les PLU communaux

Voir actions dans les Parcs Naturels Départementaux

Sensibiliser les écoles, événements

- Thermomètre au niveau des abris-bus pour prise de conscience
- Création d'un cahier des charges qui favorise des végétaux locaux et adaptés au climat / enjeux climatique ;
- Bâtiments publics ; copropriétés privées ; particuliers + prévoir l'entretien
- Création d'une fête des espaces verts et enjeux climatiques
- Cohérence avec plan des eaux pluviales ; renaturaliser / végétaliser ; desimpermeabiliser ; baisse ICU
- Jardins potagers / Partagés familiaux
- Contrôle application de la loi : aucun pesticide dans les espaces verts ;
- Panneaux solaires ; ombrage parking



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Communes

Partenaires :

CACPL - DGST (pilote pour la Ville de Cannes)

- Ecologues => sensibilisation

- PAT (DTU ; CACPL) ; Espaces verts des villes ; Bailleurs sociaux

- Associations environnementales ; Pépiniéristes ; Particuliers ; commerçants ; entreprises

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- % espaces verts (pleine terre)

- thermomètres, mesures températures dans les villes



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouet 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.2 - Renforcer la résilience écologique du territoire

Action n°18 : Mettre en place un groupe de travail, pour renforcer les connaissances et pratiques d'adaptation et de risques aux aléas climatiques



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Renforcer les connaissances et les pratiques d'adaptation et de gestion des risques aux aléas climatiques est crucial pour anticiper les impacts du changement climatique, réduire les pertes et les dommages, améliorer la résilience des communautés et des écosystèmes, promouvoir la collaboration, sensibiliser les populations et favoriser le développement durable. Cela permet de mieux faire face aux défis du changement climatique et de s'adapter de manière proactive pour protéger les populations et l'environnement.

La mise en place d'un groupe de travail sur le sujet permettra au territoire de réunir un panel représentatif d'acteurs du territoire : acteurs économiques, habitants, services de la collectivité et des communes. Il s'agira d'évaluer de manière plus approfondie les risques et les vulnérabilités aux aléas climatiques spécifiques au territoire. Le groupe de travail pourra proposer des préconisations d'adaptation spécifiques, adaptées aux besoins et aux réalités locales. Ainsi, cela permettra de proposer des actions de prévention, de gestion des risques, d'infrastructures résilientes et de sensibilisation.



MESURES OPERATIONNELLES

*Monter une organisation spécifique et transversale pour le suivi de la stratégie d'adaptation au CC du territoire et de la collectivité (avoir une approche transversale et intégrée au niveau des services et multirisques pour une meilleure prise en compte des phénomènes climatiques).

*Définir des indicateurs de vulnérabilités (population, activités, infra) et les suivre

*La limitation du risque inondation par ruissellement à travers une prise en compte de la problématique dans l'évolution des surfaces imperméabilisées dédiées aux déplacements et au stationnement et dans leurs systèmes d'assainissement ;

NB : Cannes fait partie du projet PUMAX (plateforme universelle multi-alerte) + Projet L. HUSSON "My Climate Company"....

Propositions : Coopération avec GREC Sud pour Rapport annuel DD et évaluation périodique PCAET

Action à la maille du Pôle Métropolitain ?

- GT = opérateur, public et associatif ; capitalisation de pratiques et de connaissances IDENTIFIER/CAPITALISER
- Formation de groupe ; mise à niveau d'un groupe sur les connaissances webinaires / conférences
- Acquérir les pratiques et connaissances
- Compilation des actions déjà existantes VALORISER PRECONISATIONS
- Sensibilisation des entreprises : focus métiers ; focus économique avoir un discours adapté aux entreprises



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Force locale décarbonnée ?

Partenaires :

CACPL - DGA Ressources

DGST

MEOSS et The Climate Company

COMPILATION : DICRIM; PPRI; GEMAPI;

Composition du GT : Scientifique, économique, social, associatif spécialisé, juriste, associatif, citoyen volontaire, entreprises, chambres consulaires

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Appel à volontaires ; Réseaux sociaux		



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de pratiques et de connaissances acquises ;
- Nombre de valorisations,
- Nombre de porteurs de projets ;



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.2 - Renforcer la résilience écologique du territoire

Action n°19 : Soutenir le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire de la CACPL est un territoire urbain avec peu d'espaces agricoles. Aussi, sa dépendance aux importations alimentaires est totale, fragilisant ainsi sa sécurité alimentaire. La CACPL souhaite néanmoins limiter les risques liés aux perturbations des chaînes d'approvisionnement en soutenant le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale.

Cela répond également à un enjeu de minimiser les impacts négatifs sur les sols, l'eau, l'air et les écosystèmes, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité tout en favorisant la création d'emplois locaux et stimule l'économie régionale. Les agriculteurs locaux et les petites exploitations agricoles bénéficient d'un soutien accru, ce qui contribue au développement économique des communautés locales.

Action directement en lien avec le PAT.



MESURES OPERATIONNELLES

- Elaboration et mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT) pour la CACPL et coordination à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap Azur :
- Améliorer la résilience alimentaire du territoire par le PAT, le projet Agritech, l'accompagnement des porteurs de projets du bassin de vie, la TVB... et une politique agricole (dont volet foncier) à construire
- Travailler sur la restauration collective des communes et des autres acteurs (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...)
- AMI Agriculture et alimentation de l'Etat
- Projet Agritech
- Enjeu d'avoir une politique foncière pour faciliter l'installation d'agriculteurs

Projets (voir avec les communes)

à ajouter : création d'une école maraîchère (Carnavalet)

- *Installations de trois agriculteurs ont été installés dans la basse vallée de la Siagne
- *Restaurer des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles
- *Développer la R&D au bénéfice de l'agriculture durable
- *Mobiliser l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles
- *Créer une ferme pédagogique dans la basse vallée de la Siagne
- *Mise en place d'une nouvelle restauration scolaire 100% fait maison avec des produits frais et locaux



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial

Partenaires :

Les amoureux des potagers

Communes

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

2.2 - Renforcer la résilience écologique du territoire

Action n°20 : Valorisation des approches fondées par la nature dans les milieux



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Des leviers à actionner pour atténuer les effets du changement climatique et les risques naturels sont les solutions basées sur la nature qui jouent un rôle fondamental dans la capture et le stockage du carbone. Ces solutions s'appuient sur le rôle des écosystèmes dans la régulation du climat et la limitation des impacts de catastrophe naturelles.

Ces solutions comprennent :

- la restauration des écosystèmes
- la végétalisation des espaces urbains
- la gestion des eaux pluviales
- la conservation des zones naturelles
- l'agriculture durable
- la protection des littoraux



MESURES OPERATIONNELLES

- Valorisation et partage de la Charte Paysagère
- Elaboration d'une Charte de l'Arbre, CACPL ou à l'échelle du Pôle Métropolitain ?
- Engager l'élaboration d'une charte d'aménagement bioclimatique des espaces publics et bâtiments
- Engager une démarche de déconnexion du réseau d'eau pluviale
- Identifier et Adopter un programme de lutte contre les ICU / Réduire les îlots de chaleur ; remplacer les palmiers par des essences plus ombrageuses.
- Former et accompagner les services aux nouvelles pratiques de gestion des espaces publics
- Développer des espaces naturels de cultures, de potagers dans les villes
- Compensation par des espaces verts
- Intégration de la nature dans la conception architecturale
- Désimperméabiliser ; potagers dans les copropriétés





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial
CACPL - DGS ?
Force locale décarbonée ?

Partenaires :

Les amoureux des potagers

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		CPIE des Iles de Lérins et pays d'azur



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.1 - Pour un aménagement responsable et résilient en zone à risque

Action n°21 : Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation par la mise en œuvre du PAPI et coordonner le pilotage du PAPI avec celui du PCAET



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le 2ème Programme d'Actions de Prévention des Inondations **Cannes Pays de Lérins a été signé** en 2021. Il concerne le bassin versant de la Siagne, de la petite et de la grande Frayère. La stratégie à long terme sur le territoire est la suivante :

- un travail ambitieux sur la rétention des ruissellements à la source, pour l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et dans l'urbanisme ;
- une reconfiguration "raisonnée" des sections des vallons urbains ;
- un recours pertinent aux ouvrages hydrauliques ;
- une réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- un travail de sensibilisation de la population avec pour enjeu l'entretien de la mémoire du risque ;
- un renforcement continu du dispositif de surveillance, d'alerte et de gestion de crise."

Le programme 2021-2026 définit une priorisation à court termes des actions suivantes :

- "- poursuivre et amplifier le travail de sensibilisation des populations, d'optimisation des moyens de surveillance et d'alerte, de mutualisation des moyens de gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité engagée dans le PAPI d'intention ;
- concentrer les efforts de protection sur les secteurs les plus touchés en 2015 et 2019 où une action à court terme est possible ;
- pour les autres secteurs : réaliser les études pré-opérationnelles en prévision des programmes suivants, renforcer le programme de réduction de la vulnérabilité, garantir le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques dans leur capacité actuelle."

La coordination du PAPI et PCAET de la CACPL doit permettre une approche globale et cohérente pour gérer les risques d'inondation et s'adapter au changement climatique. Cette coordination assure une meilleure utilisation des ressources, favorise les synergies d'action et renforce la résilience du territoire.



MESURES OPERATIONNELLES

Rappels de orientations du PAPI

- Axe 0 : pilotage, coordination suivi
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 et 3 : surveillance, prévision des crues et inondations, alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 et 7 : travaux de réduction de l'aléa
- Axe 8 : gestion environnementale

Assurer la coordination entre le PAPI et le PCAET (à préciser....)

Renforcer le contrôle des autorisations de construire au regard des enjeux du PAPI par l'émission d'un avis de la CACPL





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGST

Partenaires :

SICASIL

Communes

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
	56 951 000 €	Financeurs principaux : Collectivités maîtres d'ouvrage : 23 605 600 € État : 25 557 500 € (dont 390 000 € sur le BOP 181 et 25 167 500 € au titre du FPRNM) Autres cofinancements : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 1 759 500 € Département des



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.1 - Pour un aménagement responsable et résilient en zone à risque

Action n°22 : Exiger une Haute Qualité Environnementale dans les projets d'aménagement, de renouvellement urbain



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Pour répondre aux besoins de logements, le Plan Local de l'Habitat (PLH) prévoit la construction d'environ 700 logements par an. Il est crucial que ces projets de construction intègrent des critères de performance environnementale afin de réduire les besoins énergétiques du futur parc de logements et de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés qui contribuent au stockage du carbone. En exigeant une Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain, il s'agit d'adopter une approche durable, qui limite l'impact environnemental et qui garantit une meilleure qualité de vie des habitants. L'utilisation de matériaux biosourcés favorise l'adoption de pratiques de construction durables et de soutien à l'économie circulaire.

Exemplarité des projets des communes. Réglementaires + labellisation.

Adaptation au changement climatique de l'espace public, enjeux de :

- Mixités sociales
- Végétalisation, lutte contre les ICU
- (MEOS – agglo : vérification sur les ICU). Thermographie – cartes fines et croisement



MESURES OPERATIONNELLES

- Formaliser des lignes directrices pour les opérations d'aménagement où la collectivité est maître d'ouvrage ou MOA associée.
- Renforcer la portée du Guide Eco-construire en l'adossant aux CdC des opérations d'aménagement, en formant les services PLU et instructeurs ADS des communes, en développant une boîte à outils (par ex fiche critères du guide, système de management des opérations, ...) pour accompagner en amont la bonification environnementale des projets des pétitionnaires, etc.
- Exemplarité dans l'aménagement du RU Frayère et du projet Cannes la Bocca Grand Ouest
- Obliger les constructions neuves à être BEPOS
- Prévoir un site de récupération bio-déchets dans les permis construire
- Prévoir les circuits de valorisation des circuits de rétention -> Eau du bassin de rétention à réutiliser pour l'arrosage
- Donner l'accès à tous à la compréhension des projets en vulgarisant les infos avec des termes plus accessibles
- Formation des parties-prenantes des différents acteurs sur des notions de conformité type RE2020 / HQE
- Bonus de constructibilité pour les projets qui vont au-delà de la réglementation (dans les PLU)
- Services achats : Changer la pondération de notation des offres (aujourd'hui le moins cher)
- Valoriser et encourager les performances environnementales sur les projets d'aménagement ; définir indicateurs
- Relier les subventions pour les rénovations de l'habitat à la réalisation d'actions ; recyclage eau lavage mains dans les toilettes par ex
- Encourager la consommation d'ENR de réseaux
- PLU : Modulation du coefficient d'occupation des sols et coefficient d'imperméabilisation + performance énergétique
- Promouvoir et inciter (ex : droit à bâtir +...en contrepartie...)
- Faire connaître aux communes/ aux promoteurs les dispositifs incitatifs. (ex : AOP thématique)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement territorial

Partenaires :

Maître composteur ; guide composteur ; collectivités ; usagers-habitants ; Bailleurs-promoteurs Syndic

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Formateurs / organismes de formation ; Performance d'un agent dans la collectivité qui serait référent sur le sujet		Subventions ADEME Région ;



INDICATEURS DE SUIVI

- Mission d'exécution à réception
- Réduction des coûts / énergie et ressources ; Nombre des label HQE des PDC délivrés
- Mission de suivi des performances pour BET à faire après une livraison exemplaire
- Contraindre les projets à être évalués et suivis en coût d'usage et en coût d'installation



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.1 - Pour un aménagement responsable et résilient en zone à risque

Action n°23 : Assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Assurer un équilibre entre l'habitat et l'emploi à l'échelle locale contribue différents enjeux :

- la réduction des déplacements pendulaires en limitant les distances parcourues quotidiennement par les travailleurs. Cela limite la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports individuels
- au rééquilibrage entre l'habitat et l'emploi qui contribue à une meilleure qualité de vie des habitants : temps de trajet réduit laissant plus de place aux loisirs, à la famille ou aux activités associatives ou citoyennes
- au dynamisme local en faisant la promotion de commerces locaux
- à la limitation de l'étalement urbain

La ville compacte ou ville à courtes distances est un concept d'urbanisme qui favorise une densité résidentielle relativement élevée dans des quartiers multifonctionnels. Il repose sur un système de transport en commun efficace et présente un aménagement urbain qui, selon ses défenseurs, encourage la marche et le cyclisme, une faible consommation d'énergie et une réduction de la pollution. L'étalement urbain est limité par une trame verte non constructible, limitant ainsi l'urbanisation massive d'espaces naturels.



MESURES OPERATIONNELLES

- Réfléchir à une action type "commerce engagé" / "restaurant engagé" avec charte d'objectifs et accompagnement
 - Sensibiliser / informer les entreprises/commerces/associations du territoire en lien avec les actions pouvant être déjà réalisées par les communes
 - Action proactive pour la solarisation du grand tertiaire
 - Faire état des actions et autres partenariats déjà mis en place avec des établissements d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'environnement, du climat, de l'air et de l'énergie / les développer
 - Etat des lieux des acteurs (associations, entreprises, artisans, etc.) qui agissent dans les secteurs de la croissance verte et qui sont installés sur la CACPL
 - Promouvoir le télétravail ; Semaine 100% à 4 jours
 - Créer des bassins d'emploi dans les nouveaux quartiers (locaux commerciaux dans un projet immobilier) ; bureaux partagés / coworking
 - Intégrer dans le PLU une diversité de logements / commerces / entreprises
 - Aménager les temps de travail
 - Développer dans cœur de ville surtout en densifiant
- Lien avec le PDM :
- Développer zones piétonnes les pistes cyclables, transports en commun + garage vélo
 - Développer location vélo longue durée ; vélo en libre-service
 - Augmenter cadence passage transports en communs sur horaires spécifique ex : 8h – 10h / 15h – 18h
 - Limiter les Airbnb proches des zones de travail / lieux de vie
 - Indemnités vélo ; mobilité durable (prime) ; participation/financement des abonnements transport
 - Travailler CASA / CAPG/CACPL pour optimiser les transports (bus tram-> Grasse)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement territorial

CACPL – DGA Mobilité

Partenaires :

DGA Mobilité - Lien PDM Axe 2 Une mobilité courte pour tous

Collectivités;

Entreprises (mise à disposition d'espaces vacants)

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.1 - Pour un aménagement responsable et résilient en zone à risque

Action n°24 : Faciliter l'accès au logement pour les actifs du littoral, pour limiter les déplacements pendulaires et favoriser les modes actifs et TC quotidiens



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le parc de logements de la CACPL présente une particularité importante : il est largement composé de logements secondaires. Selon le Plan Local de l'Habitat (PLH), près de 30% des logements construits depuis 1999 ont été acquis comme résidences secondaires. Cependant, cette situation crée des défis en ce qui concerne le logement des actifs nécessaires aux activités économiques du littoral. En effet, de nombreux travailleurs risquent de rencontrer des difficultés pour se loger convenablement.

Cette situation met en évidence la nécessité de trouver des solutions pour répondre aux besoins de logement des actifs du littoral et pour améliorer la situation socio-économique du territoire. Il est essentiel de développer des politiques de logement qui favorisent l'accès à un logement abordable pour les travailleurs, en particulier ceux qui contribuent aux activités économiques de la région.

En prenant en compte ces enjeux, il devient possible de promouvoir une plus grande équité dans l'accès au logement et de renforcer la dynamique économique du territoire. Cela contribuera à améliorer les conditions de vie des résidents et à soutenir le développement économique local de manière durable. En facilitant l'accès au logement pour les actifs du littoral, on réduit également les déplacements pendulaires, on favorise les modes actifs et les transports en commun.



MESURES OPERATIONNELLES

cf. "1% logements", "aide au transports"... de la part des employeurs (notamment public)

Aide transport:

- Klaxit
- Abonnement WIIIZ prise en charge
- Abonnement bus
- Prime vélo

Benchmark de ce qui se fait dans les communes.





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement territorial

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.2 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°25 : Conforter la connaissance de la collectivité en matière de précarité énergétique dans le logement privé et le logement social



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Selon les données de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), il a été constaté que dans l'agglomération, 11 961 ménages, soit 14,8% de la population, se trouvent en situation de précarité énergétique en ce qui concerne leur logement. Près de 10 400 sont éligibles à la catégorie bleue de 'Ma Prime Rénov', qui représente la catégorie la plus bénéficiaire en termes d'aides financières. Il est donc crucial de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique.

Pour accompagner ces ménages, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'information, d'orientation et de soutien financier. Cela peut inclure des conseils personnalisés, des aides à la réalisation des travaux, des partenariats avec des professionnels du secteur et une sensibilisation accrue aux avantages de la rénovation énergétique.

En prenant en compte cette réalité et en offrant un accompagnement adéquat, nous pouvons contribuer à améliorer les conditions de vie des ménages en situation de précarité énergétique, à réduire leur impact environnemental et à favoriser une transition énergétique plus juste et durable.



MESURES OPERATIONNELLES

Recensement des informations auprès des CCAS, identification des actions qu'ils conduisent auprès des publics concernés, identification des besoins/idées communes, opportunité de programmes type SLIME...

Cf. PLH ?

Lien SARE ?

- Inventaire des bailleurs ; comprendre les PSP des bailleurs (et les CUS)
- Comprendre les causes PE : permet actions curatives
- Former les pro (BS, travailleurs sociaux, conseiller syndicaux) de l'immobilier et les acteurs des collectivités aux notions de précarité énergétique
- Proposer des projets participatifs aux usagers invitant à des éco-gestes
- Faire des enquêtes sur les usagers : factuelles, ressentis, pour comprendre la « précarité énergétique »
- Bail à rénover (Cf Agis)
- Inciter (via €) la rénovation globale dans le cadre de travaux
- Distinguer précarité vs précarité énergétique (dont transport)
- Outiller les conseils syndicaux pour informer sur enjeux de rénovation globale
- Créer un observatoire de la précarité et de l'énergie EPCI/06





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air	
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social

Enjeu



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial

Partenaires :

ENEDIS; ONPE (ADEME); Observatoire chargé de USH; FAIM/UNIS ; GRDF ; ANAH

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

CUS ; BS définir objectifs indicateurs au préfet



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.2 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°26 : Renforcer et compléter l'action de la PTRE 06 (Confort Energie 06)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le secteur résidentiel représente le deuxième consommateur d'énergie sur notre territoire, avec un parc de logements composé à 80% de constructions antérieures aux années 1990. Les besoins de chauffage constituent ainsi la principale dépense énergétique de ce secteur. Il est donc impératif de mettre en œuvre des mesures de rénovation énergétique afin de réduire la consommation d'énergie sur notre territoire.

Étant donné que 85% des logements se trouvent dans des bâtiments collectifs, la cible d'accompagnement prioritaire est celle des copropriétés pour qui les projets de rénovation énergétique peuvent s'avérer complexes.

L'objectif est de sensibiliser et d'aider les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique, en leur fournissant des informations, des ressources techniques et financières, ainsi que des conseils personnalisés. Cela peut inclure des programmes de subventions, des partenariats avec des professionnels qualifiés et des initiatives de sensibilisation pour encourager les copropriétaires à entreprendre des actions de rénovation énergétique.

La rénovation énergétique des copropriétés présente plusieurs avantages. En réduisant les besoins énergétiques des bâtiments, cela permet de diminuer les dépenses liées au chauffage et à la climatisation, d'améliorer le confort des résidents, et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



MESURES OPERATIONNELLES

SARE à l'échelle du Département, mais qui est à compléter pour renforcer les aides et l'accompagnement à la rénovation énergétique

- Renforcer la communication et l'information auprès des habitants des dispositifs mis en place pour la rénovation de l'habitat
- Mieux informer (dont site web) et se faire relais des services proposés par l'espace FAIRE
- Action conjointe à l'échelle de Cap Azur pour la mobilisation des acteurs de l'immobilier et du bâtiment
- Améliorer l'information des pétitionnaires en amont de leurs dépôts de dossiers sur les dispositifs existants en matière de rénovation énergétique de l'habitat, de construction/réno durable, d'EnR...
- Associer les services environnement et ADS des communes pour développer une action commune
- Adoption de directives, instructions de service, cahiers des charges énergie/environnement pour les instructeurs, formulaires appropriés
- Fascicule joint aux documents de demande de travaux / permis de construire pour orienter les pétitionnaires vers les organismes conseils et vers les différents dispositifs d'aides





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial

Partenaires :

Communes

CACPL - Econome de flux

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.2 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'habitat

Action n°27 : Accompagner les communes et les entreprises dans le décret tertiaire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le secteur tertiaire, qui comprend les bâtiments à usage administratif, commercial, et de services, est responsable d'une part significative des émissions de gaz à effet de serre. Le décret tertiaire fixe des obligations légales en matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Accompagner les communes et les entreprises dans la mise en œuvre de ce décret leur permet de se conformer aux exigences réglementaires. En accompagnant les communes et les entreprises dans le décret tertiaire, on favorise la mise en place de mesures visant à réduire la consommation énergétique de ces bâtiments, ce qui contribue à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie bas-carbone. Cela contribue également, pour les communes et les entreprises, à réaliser des économies significatives sur leurs factures d'énergie. L'accompagnement leur permet de bénéficier de conseils techniques, de solutions de financement, et de bonnes pratiques pour optimiser la gestion énergétique de leurs bâtiments, réduisant ainsi les coûts opérationnels à long terme.



MESURES OPERATIONNELLES

cf. CCI & Force Locale Décarbonnée

- Communiquer, sensibiliser, informer sur le décret tertiaire => associer les usagers
- Accompagnement économique des TPE/TME -> usager en période de travaux ; consulaires
- Action similaire à l'action 12
- Formation aux entreprises : technique, financière, méthodologie





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Communes : SICTIAM ?

Entreprises : CCI, force locale décarbonée ?

Partenaires :

CACPL - DGST (PEC)

CACPL – Econome de flux

Communes

Réseau intercommunal de techniciens énergie

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.2 - Contribuer à la neutralité carbone

Action n°XXc : Appliquer les référentiel BDM pour les projets de construction/rénovation de bâtiments et QDM pour les projets d'aménagement/rénovation urbain.e



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGST

CACPL - Développement Territorial

Partenaires :

Communes

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06		Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°28 : Structurer une démarche territoriale « Objectif Nouvelle Énergie »



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Afin répondre à l'enjeu d'accélération d'une transition énergétique plus efficace, durable et adaptée aux spécificités du territoire, une démarche territoriale "Objectif Nouvelle Énergie" doit permettre de favoriser la mobilisation, la coopération et la coordination des acteurs locaux, d'adopter une définition d'une vision stratégique à long terme, d'identifier les ressources locales, et de planifier la mise en œuvre d'actions concrètes.

Il s'agit d'adopter une démarche transversale à travers une planification opérationnelle et spatialiser, d'accompagner les projets innovants de développement d'EnR qui répondent à la planification envisagée d'en une optique de mise en œuvre, et d'apporter de l'information aux parties prenantes.



MESURES OPERATIONNELLES

Pour cela, trois axes sont envisagés :

- 1) Élaboration d'un SDEnR, en réalisant la cartographie des Zones d'Accélération aux EnR
- 2) Mise en place d'un incubateur de projet EnR,
- 3) Mise en place d'un centre de ressources

- Charte commune CACPL -> zone A F
- Mise en place d'une plateforme commune regroupant différents intervenants
- Trouver les personnes ressources sur d'autres territoires jumelage
- Campagne d'information et de sensibilisation sur l'accessibilité des ENR (électricité, gaz vert...) salons (copropriété, immo...) ; Fêtes dans les villes ; webinaires
- Valoriser et encourager la consommation d'ENR (de réseaux)
- Intervention dans les écoles à tous niveaux
- Panneaux indicateurs interactifs sur les lieux de passage proche de production mentionnant la qualité d'énergie produite et consommées
- Etudier le potentiel solaire thermique (chauffage des piscines municipales)
- Identifier Cap Azur comme centre de ressources ?
- SPL

Incubateurs

- AMI patrimoine public (issu de l'étude solarisation)
 - Sensibilisation + communication auprès des acteurs privés pour faire sortir les projets en (relais CCI – CCAM) grandes toitures
 - Rôle d'animateur/ de facilitateur. CCAM prête à être relai
- Scia – zones activités du territoire à proposer sur des projets EnR/ PV
- Données des sites les + importants disponibles et à proposer à un porteur (SPL, Sictiam, etc.) > Chaque zone d'accélération



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL - DGST (PEC) (partenaire pour les bâtiments publics)
 Syndicat d'énergie
 ADEME les générateurs
 Synergie pour les projets de gaz vert
 Energie partagées + PEP 2A
 CMAR ; CCI ; fédération professionnelle
 A voir avec SEML green énergie 06
 SICTIAM

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		Actionnariat citoyen des projets de production ENR Coordination entre les formations et les besoins locaux Autoconsommation collective



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées participant aux webinaires et séminaires (données de connexion)
- Taux de production ENR ; Taux de consommation ENR ; Nombre de projets ENR réalisés
- Définir objectifs de production (en ratio production/conso ENR)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°29 : **Approfondir la connaissance du gisement géothermique pour les besoins en chaleur (chaud et froid)**



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Une étude réalisée en 2013 par le BRGM a examiné le potentiel géothermique de la Région SUD. Les résultats de cette étude indiquent que la CACPL bénéficie d'un potentiel aquifère "très favorable" dans les alluvions de la Siagne, situées sur les communes de Mandelieu-La Napoule (partie est) et de Cannes (partie ouest). Étant donné la densité et le gisement du territoire de la CACPL, la géothermie pourrait constituer une solution pertinente pour répondre aux besoins de chauffage, notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Cependant, étant donné que la géothermie nécessite une étude approfondie au cas par cas, il serait judicieux de réaliser une étude plus poussée afin d'évaluer plus précisément le gisement et la faisabilité sur le territoire.



MESURES OPERATIONNELLES

- Réaliser une étude sur le gisement géothermique / Zoom sur zones à risque qui pourront accueillir ces installations (potentiellement seules constructions possibles) / Selon si rénovations urbaines, étudier l'opportunité du gisement géothermique
- Structurer la filière géothermie sur le territoire
- Favoriser développement d'une filière coopérative sur géothermie / chaleur ; + tiers investissement citoyen
- Partager et centraliser les informations et études existantes : cartes BRGM, Géoportail zone accélération ENR
- Site de l'agglomération pourrait diffuser l'info / REX aggro sur réseau de chaleur





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

- CACPL – DGST
- CMA voir si au travers des programme rénovation créer un réseau s'artisan ; CCI idem auprès des entreprises du territoire
- Université NCA pour faire émerger une filière de formation ; IMRED ; Aménageurs / promoteurs
- Energie partagée ; Enercoop ; SCIC existantes (PEP2A)
- BRGM ; geoportail ; Ademe ; Communes membres
- ADEME région
- FEDER

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		Fort potentiel financement



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'artisans ;
- nombre de projets privés (Rex) ;
- nombre de projets publiés ;
- seuil de rentabilité, taille du projet ;
- géothermie nappe / classique
- R1 + R2



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°30 : **Elaborer un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur** et poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La CACPL est actuellement engagée dans de nombreux projets de réseau de chaleur et de froid. Ces projets concernent notamment les quartiers de la Frayère, Bastide Rouge, Roubine, ainsi que la mise en place d'un réseau de chaleur/froid alimenté par les calories générées par les eaux usées, et une centrale de thalassothermie sur la croisette. Ce mode de distribution s'avère particulièrement approprié pour répondre aux besoins de chauffage ou de froid de nombreux logements ou surface tertiaire en utilisant une ressource renouvelable. Ces réseaux sont particulièrement pertinents dans une zone densément peuplée telle que la CACPL.

L'objectif est d'atteindre un taux de 75% de production d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur. Parallèlement, il s'agira de viser une couverture de 10% des besoins en chaleur, à la fois dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Remarque : Création de la centrale Réseau de chaleur sur le site CARIMAI soumis à risque hydrologique (zone rouge PPR Inondation)



MESURES OPERATIONNELLES

- Elaborer un schéma directeur des réseaux de chaleur
- Identifier du foncier difficilement valorisable (zone à risque inondable par ex) (CARIMAIN)
- Identifier clients : zones urbaines denses
- Planifier le déploiement des réseaux avec les aménagements voiries (anticiper)
- Développer la géothermie dans les nouveaux programmes immobiliers de rénovation urbaine ; impliquer les promoteurs





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL - DGST (PCE)
 CACPL – DGA Développement Territorial
 Mairies
 Promoteurs
 Immobiliers

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

Données ATMO ; consommations / électricité gaz



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°31 : Développer les projets de la filière photovoltaïque



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

En 2018, la production d'électricité photovoltaïque sur la CACPL s'élevait à 4 989 kWh, avec une puissance installée de 137 kW. Or, le potentiel estimé est bien plus élevé, atteignant 176 GWh, notamment grâce à l'utilisation des ombrières de parking et des toitures.

En investissant dans des installations photovoltaïques supplémentaires, il s'agit d'augmenter la production d'électricité renouvelable et contribuer à la transition énergétique. Le développement continu du photovoltaïque sur la CACPL est donc essentiel pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable et pour créer un avenir énergétique plus durable pour notre région.

- Autoconsommation individuelle
- Autoconsommation collective
- Comment faire baisser les coûts ?
- Pb interdiction double Subvention
- Re-emploi PV
- Lier à des projets IRVE
- Problème de coût pour les copropriétés / PV : comment y pallier ?



MESURES OPERATIONNELLES

- Renforcer l'animation et la promotion du cadastre solaire auprès des acteurs privés et publics, notamment auprès du grand tertiaire.
- Faire le point avec Cap Azur et la SEM Green Energy 06 notamment sur les projets à développer au regard des objectifs des PCAET // Etudier l'intérêt et l'opportunité d'un outil type SEM à l'échelle de Cap Azur sur les EnR et la rénovation OU montée en puissance dans les structures existantes.
- à travers les projets citoyens et les communautés d'énergie
- la mise à disposition de surface de toiture pour des projets d'installations PV

- Moyens techniques ; manque d'installation 06
- Simplifier l'autoconsommation sur un lotissement unique
- Photovoltaïque agricole ; se documenter : expertise / pays comme Israël ou Australie
- Relocaliser les productions de panneau PV
- Tiers investisseurs : privés ; citoyens
- Campagne d'information / Autoconsommation individuelle
- Campagne d'information / Autoconsommation collective
- Sensibilisation au projet citoyen
- Développement d'un réseau d'installateurs
- Créer une association « Cannes énergie » ; validé les amoureux des potagers
- Revoir le modèle économique pour que cela soit rentable
- Proposer des études de potentialité aux entreprises (industries) ; créer des « zones spécifique »
- Mettre en place des aides locales (CACPL) pour augmenter le prix de rachat de l'énergie
- A-t-on vraiment besoin de déclarer une installation photovoltaïque inférieure à 3 KW?
- AMI solutions climat
- Electrolyseur, H2 (batterie)
- Chaudière + PV
- Agglo Cannes territoire pilote



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Communes

Partenaires :

CACPL - DGST (PEC) (partenaire pour les bâtiments publics)

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

Valoriser le solaire thermique différentiel voltaïque -> 50% de l'ECS gratuite



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°32 : Mettre en œuvre le projet de méthanisation des boues de STEP



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La méthanisation des boues de STEP permet de convertir la matière organique présente dans les boues en biogaz, principalement composé de méthane. Ce biogaz peut ensuite être utilisé comme source d'énergie renouvelable pour produire de l'électricité et de la chaleur ou des besoins directs de gaz. En exploitant les ressources disponibles localement, le projet contribue à la transition vers une production d'énergie plus durable et réduit la dépendance aux combustibles fossiles. Par ailleurs, la méthanisation des boues de STEP permet de capturer et d'utiliser le méthane, un gaz à effet de serre très puissant, qui serait autrement libéré dans l'atmosphère. En transformant les boues en biogaz, on évite ainsi les émissions de méthane, contribuant ainsi à la réduction de l'impact climatique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Cela permet également d'éviter leur simple élimination et de les valoriser en produisant de l'énergie. La méthanisation des boues contribue donc à la gestion durable des déchets notamment en réduisant la quantité de boues résiduelles à éliminer.

Les quantités de boues de STEP de la CACPL contiendraient un potentiel énergétique de 11 GWh d'après l'étude « Potentiel régionale des sources de méthanisation » de 2015 mis à jour par l'ORERA et Hélianthe.



MESURES OPERATIONNELLES

Etude prospective des filières de valorisation des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva
Etude globale (STEP et collecteurs d'eaux usées) sur les potentiels de récupération de chaleur
Valoriser la biomasse générée par les particuliers, par le broyage et le compostage

Des maître-composteurs organisent la distribution des composteurs et proposent au public de se former par l'intermédiaire d'animations et de stands. La CACPL distribue des composteurs individuels, les lombricomposteurs et des composteurs collectifs en partenariat avec les syndicats de traitement de déchets SMED et UNIVALOM

- Energie citoyenne : travailler sur acceptabilité (faciliter l'autoconsommation collective)
- Politique et grand public : faire connaître les potentiels gaz verts méthane x6 : gazéification x2
- Etudier la possibilité de faire une gazéification hydrothermale sur les boues digérées de la station d'épuration
- Détailler les gisements déchets valorisables en gaz verts
- Potentiels des déchèteries
- Amont : simplifier le tri sélectif et encourager / valoriser ceux qui le font bien
- Tri sélectif dans la cuisine : revoir la conception du meuble évier
- Aval : accompagner les filières de déchets dans un meilleur tri/valorisation
- Faciliter l'implantation de sites de production de gaz verts
- Faut-il transporter le gaz vert en phase gaz ou phase liquide (si hors réseau)
- Valoriser les déchets type CSR par pyrogazéification pour : produire de la chaleur pour les réseaux de chaleurs
- Eliminer 95% des déchets
- Indépendance énergétique des territoires
- Faire des projets de territoire via gaz verts/ loi AGEC (économie circulaire)
- Valoriser / encourager la consommation de gaz verts mobilités lourdes chauffage usagers



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air	
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social

Enjeu



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (PCE)

Partenaires :

CACPL - DGA Environnement (biodéchets)
Communes : contributeurs cantines, etc.
GRDF
Lien Smed/Univ ?
Hippodrome, GRDF, Le Cannet.

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Ratio : production gaz/habitat ; conso gaz/habitat ; production/consommation
- Déchets / GES / Production locale d'ENR
- Pérennisation des systèmes gaz chez consommateurs (industrie/ménager)
- Coût de la décarbonation (€ / baisse GES)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°33 : Production d'hydroélectricité sur la Siagne



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Bien que la CACPL ne dispose d'aucune production d'hydroélectricité actuellement, il existe des zones potentielles pour l'implantation de petites centrales hydroélectriques, notamment le Vallon du Coudouron et le canal de la Siagne. Cependant, il est essentiel d'effectuer une étude approfondie afin d'évaluer la faisabilité de tels projets tout en veillant au respect des milieux environnants. Cette étude permettra de déterminer les impacts potentiels sur l'écosystème et de garantir une mise en œuvre conforme aux normes environnementales.

Réchauffement et sécheresse : rentabilité à moyen terme de nouvelles installations hydro.



MESURES OPERATIONNELLES

- Mise en œuvre du projet de production d'hydroélectricité sur [le Loup](#) et la Siagne





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air	
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social

Enjeu



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (PCE)

Partenaires :

SEN Green, Energy 06

SICASIL

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

Action n°34 : Développer l'hydrogène comme vecteur énergétique



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

L'hydrogène offre une solution de stockage de l'énergie à grande échelle. Il peut être produit lorsque l'offre d'énergie renouvelable dépasse la demande, puis stocké pour une utilisation ultérieure lorsque la demande est plus élevée que la production. Cela permet d'atténuer les problèmes de variabilité et d'intermittence des sources d'énergie renouvelable, contribuant ainsi à la stabilité du réseau électrique.

L'avantage de cette forme de stockage est d'être utilisable dans une large gamme de secteurs énergétiques, tels que la mobilité lourde (poids lourds, transports en commun) et dans l'industrie (production d'ammoniac, la métallurgie et la fabrication de produits chimiques). Son utilisation permet de diversifier les sources d'énergie et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

La CACPL a inscrit la filière hydrogène vert dans son projet de territoire et recense plusieurs projets pour développer la filière.



MESURES OPERATIONNELLES

Achat de 41 autobus Palm Bus roulant à l'hydrogène

Approvisionnement en hydrogène vert des bennes de collecte de déchets, des véhicules de services et de la propreté urbaine de Cannes

Mise en place d'une station de production avec électrolyseur et une station d'avitaillement

- Répondre aux besoins des bus H2 de la collectivité en favorisant le développement de projets (concession) sur le territoire et être en capacité d'acheter la production
- Etre acheteur et garantir la consommation pour sécuriser la production et le fournisseur
- Production H2 décarbonée : Electrolyse
- Production H2 décarbonée : Pyrolyse H2 Carbone Solide
- Production H2 décarbonée : Pyro – gazeification
- Indépendance énergétique des territoires
- DSP, AMI
- Contrat de concession
- Attention à la sécurité de l'approvisionnement
- Attention aux investissements et aux charges d'exploitation
- Sécuriser les utilisateurs de H2



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

MACPHY, ATEWEY, PRAGMA, AIR LIQUIDE

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
	78.6 M€ à confirmer (FM)	CACPL/Région/ Département / ADEME / Union Européenne



INDICATEURS DE SUIVI

- Prix du H2

- Production

- Consommation

- GES

- Taux ENR



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante	Action en référence au PDM (Lien PDM Axe 3 – sous-action A4 « Développer la flotte de transports en commun à hydrogène et poursuivre la dynamique de décarbonation des transports ») Action CRTE " 3. Faire de Cannes Lérins un territoire pionnier en matière	Action portée par un autre document

3.3 - Développer les EnR&R locales

~~Action n°35 : Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement et des eaux pluviales~~



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

- Etude prospective des filières de valorisation des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva
- Etude globale (STEP et collecteurs d'eaux usées) sur les potentiels de récupération de chaleur
- Option DSP : étudier le potentiel de récupération d'énergie dans les collecteurs d'eaux usées de la Croisette.
- Etudier l'intérêt d'engager une démarche ISO 14 001 ou ISO 50 001 des activités eau et assainissement de la CACPL
- Stratégie spécifique pour réduire les eaux claires parasites
- Etude prospective des filières de valorisation des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva
- Etude globale (STEP et collecteurs d'eaux usées) sur les potentiels de récupération de chaleur
- Option DSP : étudier le potentiel de récupération d'énergie dans les collecteurs d'eaux usées de la Croisette.
- Etudier l'intérêt d'engager une démarche ISO 14 001 ou ISO 50 001 des activités eau et assainissement de la CACPL
- Stratégie spécifique pour réduire les eaux claires parasites





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (PCE)

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.4 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les particuliers

Action n°36 : Mettre en place une politique de mobilité cohérente à l'échelle du bassin de vie



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Pourtant, près d'un tiers des flux journaliers se font au sein même de la CACPL. En affinant à la commune, 46% des habitants travaillent et habitent dans la même commune et 56% d'entre eux circulent en voiture.



MESURES OPERATIONNELLES

Création / coordination de lignes de TC en commun

Cohérence des services de covoiturage

Schéma cyclable à l'échelle des deux agglomérations (CAP AZUR)

Création d'un observatoire des mobilités

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

CAPG

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
	20 000€/an d'enquêtes Suivi du PDM 10 000€/an	CACPL : 100000€



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	Action Label CAE (Organiser les mobilités sur le territoire)	Action Label CAE
x	Action existante	Action en référence avec le PDM (Axe 3 - action F)	Action portée par un autre document

3.4 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les particuliers

Action n°37 : Faire le suivi environnemental de la politique de mobilité durable



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Apporter un appui pour quantifier, suivre et évaluer l'impact du PDM en termes de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de qualité de l'air, notamment du fait de la mise à jour du PDM avec les données actualisées de l'enquête ménage déplacement.

Créer un COTECH et un COFIL commun PDM/PCAET par an pour la remontée d'indicateurs

Création d'un observatoire des mobilités



MESURES OPERATIONNELLES

Entretien annuel PDM/PCAET par an pour la remontée d'indicateurs

Participation de la DGA Mobilité au processus d'évaluation à mi-parcours du PCAET

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air	
-34% en 2030 par rapport à 2018 grâce au PDM	-63% en 2030 par rapport à 2018 grâce au PDM		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Séquestration CO ₂
		Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement et DGA Mobilité

Partenaires :

Communes ATMO

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		Répartition entre la CACPL/ Etat / Europe / les communes et le département



INDICATEURS DE SUIVI

EDM 2009 / Horizon PDM

Part modale piétonne : 34% / 36%

Part modale cyclable : 1% / 5%

Part modale transports collectifs : 5% / 7%

Part modale de la voiture : 55% / 47%

Part modale 2 roues motorisés : 5% / 5%



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire, stationnement, Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public, Développement réseau piétonnier, Développer le réseau et les infrastructures cyclables, Transports publ	Action Label CAE
	Action existante	Action en référence au PDM Action en référence au PPA Ouest 06 (Actions 15 et 24)	Action portée par un autre document

3.4 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les particuliers

Action n°38 : Une accessibilité performante : un levier d'attractivité du territoire (Axe 1 du Plan de Mobilité)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Enjeux clés (issus de la synthèse) :

Créer un schéma d'accessibilité du territoire

Favoriser les points d'intermodalité

Améliorer et expérimenter pour une logistique urbaine moins impactante



MESURES OPERATIONNELLES

14 actions

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

Communes

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	X (Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire, stationnement, Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public, Développement réseau piétonnier, Développer le réseau et les infrastructures cyclables, Transports pub	Action Label CAE
	Action existante	Action en référence au PDM Action en référence au PPA Ouest 06 (Actions 15 et 24)	Action portée par un autre document

3.4 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les particuliers

Action n°39 : Une mobilité courte pour tous : la mobilité au cœur de la qualité de vie des quartiers (Axe 2 du Plan de Mobilité)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Enjeux clés (issus de la synthèse):

Développer un réseau modes doux

Résorber les coupures du territoire

Mieux répartir l'espace public, le stationnement un outil en faveur de la mobilité



MESURES OPERATIONNELLES

16 actions

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

Communes

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x Action Label CAE (Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire, stationnement, Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public, Développement réseau piétonnier, Développer le réseau et les infrastructures cyclable	Action Label CAE
	Action existante	X Action en référence au PDM Action en référence au PPA Ouest 06 (Actions 15 et 24)	Action portée par un autre document

3.4 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les particuliers

Action n°40 : Un territoire décarboné et connecté : les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable (Axe 3 du Plan de Mobilité)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

Orientations stratégiques du PDM

- Un territoire décarboné et connecté : les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06		Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.4 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les particuliers

Action n°41 : Réaliser un schéma directeur des installations de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) en lien avec le programme Wiiiz



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Après des efforts sur le report modal, l'autre levier pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie reste la conversion des véhicules restants vers des motorisations alternatives telles que les véhicules électriques. Pour assurer leur développement, les infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) doivent se déployer afin d'assurer la recharge de ces véhicules.



MESURES OPERATIONNELLES

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.5 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les acteurs/opérateurs privés

Action n°42 : Accompagner la réduction des consommations énergétiques et la décarbonation de la logistique urbaine



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Préconisations du diagnostic PDM :

Homogénéiser et simplifier la réglementation de circulation

Mieux connaître et organiser le stationnement

Mieux consolider les flux et développer les livraisons en modes doux

Mettre en œuvre des solutions d'optimisation pour des filières et cas spécifiques (INTERLUD / BE Interface)



MESURES OPERATIONNELLES

Animation d'un groupe de travail de professionnels

Mise en place d'une Charte pour les opérateurs, mise en cohérence des politiques communales et Agglo sur les livraisons et dernier km

Définition d'une politique cohérente sur le stationnement, bien articulée avec les communes, pour réduire le trafic et l'emprise sur les surfaces d'espaces publics

Expérimenter et développer des livraisons en horaires décalés





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

DGA Développement Territorial

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
	770 k€ + 1.3 M€ + 2.7 M€	



INDICATEURS DE SUIVI

Etude sur la logistique urbaine du territoire

% des distances parcourues en véhicules à faibles ou très faibles émissions

Taux de remplissage

Réduction du nombre de poids lourds

Réduction des distances parcourues des marchandises



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x Action Label CAE (Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire)	Action Label CAE
	Action existante	Action en référence au PDM (Axe 1 – actions Axe 2 - action G Axe 3 – action D) Action en référence au PPA Ouest 06 (actions 14, 25, 30)	Action portée par un autre document

3.5 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les acteurs/opérateurs privés

Action n°43 : Limiter l'impact environnemental des navettes fluviales et maritimes



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

- Etude d'opportunité pour des navette fluviales maritimes (CCI)
- Démarches DD des 13 ports de plaisance (incitation)
- Approche environnementale de la desserte des Iles de Lérins (performance de la flotte de bateaux, fréquence, appontement, gestion des déchets : plus de poubelle, obligation de ramener ses poubelles...). Candidat pour l'hydrogène (TR privé).

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

A discuter avec les communes (Cannes, Théoule)

Partenaires :

CACPL - DGA Mobilité

CACPL – DGA Environnement (sanctuaire Pelagos – bonnes pratiques de navigation)

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.5 - Favoriser le changement de pratique pour une mobilité durable pour les acteurs/opérateurs privés

Action n°44 : Engager une démarche prospective sur l'évolution du transport aérien d'affaires et l'activité de l'aéroport



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

Etude prospective sur le devenir du transport aérien d'affaires

VERSION PROVISOIRE





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Force locale décarbonée ?

CCI ?

Partenaires :

CACPL - DGA Mobilité

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.6 - Vers une gestion soutenable des déchets

Action n°45 : Objectif "Zéro Déchet"



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La réduction de la quantité de déchets produits et envoyés en décharge ou incinérés contribue à préserver les ressources naturelles, à limiter la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ainsi qu'à prévenir la destruction des habitats naturels. C'est un enjeu essentiel pour la CACPL qui doit ainsi gérer une quantité de déchet importante notamment durant les pics saisonniers. En adoptant une politique zéro déchet, il s'agit d'avoir une approche plus durable de la gestion des déchets, en privilégiant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation. La transition vers une politique zéro déchet est également une opportunité pour développer des activités économiques, créer des emplois dans les secteurs de la collecte, du tri, de la transformation des déchets, et stimuler l'innovation dans la conception des produits.

Globalement, l'enjeu est d'engager à travers une sensibilisation collective sur la problématique des déchets et de promouvoir des comportements plus responsables vis-à-vis de la consommation et de la gestion des déchets. Cela encourage les citoyens, les entreprises et les collectivités à repenser leurs habitudes de consommation, à adopter des pratiques plus durables et à favoriser le tri sélectif, la réduction à la source et le compostage.

Cette gestion de déchet contribue largement à réduire de l'empreinte écologique et à lutter contre le changement climatique. La gestion des déchets nécessite des ressources considérables, notamment en termes d'énergie, d'eau et de matières premières. En réduisant la quantité de déchets produits, on limite également la pression exercée sur l'environnement et on contribue à réduire notre empreinte écologique globale.



MESURES OPERATIONNELLES

- Responsabilisation des usagers grâce à la formalisation de consignes communes, simples partagées et pédagogiques (fait) ;
- Renforcement des actions de prévention des déchets et d'amélioration du tri sélectif grâce à la poursuite et au renforcement de campagnes de communication (CRTE).
- Politique de lutte contre le gaspillage alimentaire
- GRATIFERIA : relayée ou portée par la commune
- Valoriser les entreprises qui ont des bonnes pratiques. Ex : label (éco défis, imprim'vert) ; communication au public
- Communiquer sur les sites : Repair Café > où les trouver ? comment les contacter ? indication sur les sites internet des communes ?
- Ressourcerie au niveau de la déchèterie
- Donner ses fruits et légumes > application existantes à promouvoir
- Sensibilisation portée par la commune + Bailleurs
- Sensibilisation dans les écoles
- Recycler sur chantier l'ensemble des déchets des tranchées (réemploi)
- Boîtes à dons : dans les entreprises, les collectivités, les chantiers, pour les salariés.
- Favoriser la réparation : promotion de repair café, répar'acteur...
- Boîtes à dons (objets) sur le modèle des boîtes à livres
- Valoriser la consommation en vrac

Risque : nuisances sonores





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

ENEDIS

GRDF

EAU

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
	Gratifieria : lieu (place), table prêtée par la commune	



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.6 - Vers une gestion soutenable des déchets

Action n°46 : Favoriser le compostage collectif et individuel



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Engagée dans une meilleure gestion des déchets, la CACPL souhaite également favoriser le compostage collectif et individuel. Le compostage permet de réduire les déchets, d'enrichir les sols, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de sensibiliser à la gestion des déchets, d'économiser des ressources et de promouvoir la biodiversité. C'est une pratique simple et efficace pour mettre en œuvre une gestion plus responsable des déchets organiques et contribuer à une économie circulaire.



MESURES OPERATIONNELLES

- Poursuivre la mise à disposition de composteurs aux habitants (PM) – Avec pictogrammes de rappel
- Poursuivre les études pour répondre aux besoins de traitement des déchets, notamment pour faire face aux périodes de maintenance et estivales - en articulant cette réflexion à celle stratégique de la prévention des déchets
- Plan d'action spécifique pour l'obligation de collecte et de traitement des biodéchets (lien mesure 1.2.3)
- Rôle d'ambassadeur (responsable du composteur)
- Créer un service de broyage à domicile de déchets verts
- Trier les déchets bio et non-bio et prévoir des techniques adaptées
- Si le compostage n'est pas possible : organiser une boucle de valorisation : méthanisation > biogaz EnR ; retour à la terre
- Si le compostage n'est pas possible, organiser la collecte des bio-déchets : points d'apports volontaires, porte-à-porte
- Campagne de sensibilisation publique
- Opération Zéro Déchet
- Aire de compostage de quartier, de copropriété, des jardins partagés, des écoles...
- Sensibiliser les producteurs / associations à la récupération des bio-déchets (économie circulaire)





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

- Les amoureux des potagers : compostage dans les parcelles partagées à créer dans les quartiers > local, économie d'énergie / transport des déchets organiques
- Evaluer les besoins d'engrais organique des territoires
- GRDF
- CACPL
- Atelier 06
- Communes : espaces verts ?

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

3.6 - Vers une gestion soutenable des déchets

Action n°47 : Organiser et optimiser la gestion des déchets du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La CACPL souhaite engager une action d'organisation et d'optimisation de la gestion des déchets du territoire afin de limiter l'impact du secteur des déchets sur l'environnement, de réaliser des économies financières, de protéger la santé publique et de respecter les réglementations en vigueur.



MESURES OPERATIONNELLES

- Approbation du PLPDMA de la CACPL (groupement de commandes Cap Azur, 6 PLPDMA)
- Préparation de la collecte des biodéchets du territoire (objectif 2024)
- Réorganisation complète des tournées en régie, à l'échelle du territoire communautaire (CRTE) ;
- Réflexion pour réduire l'empreinte carbone de la flotte de la collecte
- Améliorer la valorisation des déchets verts
- Création d'une zone d'accueil des déchets à Bastide Rouge
- Proposer de la collecte en porte-à-porte sur les zones extra-urbaines et mutualiser avec la livraison > optimiser les déplacements
- Plus d'accompagnement des collectivités sur la gestion des déchets
- Application d'une redevance incitative sur les OMR = poids (déjà en place sur d'autres territoires)
- Campagne de sensibilisation grand public ciblée « là où le déchet commence » : supermarchés > réduction à la source
- Ne pas entreprendre de plan « organisation et optimisation de la gestion des déchets » sans entreprendre la « réduction à la source »
- Valoriser par gazéification : potentiel 2006Wh ; Type : CSR. Production de gaz vert ; réseau de chaleur ; Réduire de 95% les déchets
- Que les communautés mettent à disposition du FONCIER pour le traitement des biodéchets (cf. loi AGECE)
- Double valorisation par méthanisation : biodéchets, boues de station épuration ; production de biogaz local ; amendement organique (potentiel CACPL 40GWh)
- Composteurs partagés obligatoires pour les nouvelles constructions (PLU)
- Installer des PAV pour les biodéchets
- Encourager le compostage collectif entre voisins et promouvoir l'application mobile « Share Waste »
- Installer des PAV pour les toilettes sèches





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air	
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social

Enjeu



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

- Associations : Zero Waste, Repair Café > aide à l'anti gaspillage
- Collectivités dans PLU
- Eco-organismes bio-déchets
- Eco-taxe : qui organise la collecte et traitement au niveau national
- Collectivités – taxe incitative pour les pros
- Maître composteur / guide composteur

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		<ul style="list-style-type: none"> - Subvention - ADEME - Région - Fonds vert de l'Etat (jusqu'au 31.12.2023)



INDICATEURS DE SUIVI

- Réduction du tonnage OMP
- Mesure des exutoires revalorisés (jeune, vert...)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

x	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

4.1 - Accompagner l'engagement et la transformation écologiques des activités économiques

Action n°48 : Développer une offre de formations et accompagner la reconversion professionnelle



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le défi de la transition écologique nécessite de mobiliser des compétences et une force vive importantes pour répondre à l'ensemble des enjeux. Développer une offre de formations et accompagner la reconversion professionnelle permet de répondre aux besoins du marché du travail, de favoriser la création d'emplois verts, de renforcer les compétences liées à la durabilité, d'encourager l'innovation et la créativité, et de sensibiliser et mobiliser la société. C'est un investissement essentiel pour assurer une transition écologique réussie et durable.



MESURES OPERATIONNELLES

Les filières identifiées :

- * la rénovation énergétique des bâtiments : mise en place d'un dispositif type DoRéMI pour la formation et l'accompagnement des artisans pouvant intervenir dans des opérations de rénovation groupées avec d'autres artisans
- * la construction des bâtiments de demain avec les technologies low-tech,
- * l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques,
- * la réparation de vélo, etc.
- * l'agroforesterie
- Sensibilisation des entreprises
- Promouvoir les labels existants
- Valoriser les entreprises qui ont des actions environnementales
- Communication, stages, immersion, réseaux, animations, évènements
- Pôle emploi : connaissance des compétences et des besoins (profil)
- Insertion
- Orientation lycée
- Communication



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

?

Partenaires :

- CACPL - DGA Développement territorial
- Organisations professionnelles
- Chambres consulaires
- Formation = lycée, etc.
- Pôle emploi
- Mission locale
- PLIE

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	x	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

4.1 - Accompagner l'engagement et la transformation écologiques des activités économiques

Action n°49 : Porter l'innovation et l'expérimentation à travers le soutien aux filières d'excellence du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

En soutenant les filières d'excellence liées à la transition écologique, la CACPL souhaite le développement de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques et de nouveaux produits respectueux de l'environnement. Cela favorise la création d'emplois verts sur son territoire et contribue à une activité économique durable et alignée avec les enjeux de transition écologique.

Il s'agit pour cela de soutenir la recherche et le développement de technologies, de produits et de services innovants qui contribuent à la réduction de l'empreinte environnementale, à l'efficacité énergétique, à la préservation des ressources naturelles, etc.

L'implantation d'entreprises innovantes et engagées dans la transition écologique participe au rayonnement du territoire en tant que pôle d'innovation et d'excellence sur les enjeux d'actualité.



MESURES OPERATIONNELLES

Liens avec les universitaires à assurer

Mise en lien des universitaires et des acteurs économiques pour des réponses communes à des appels à projet ou des projets européens sur l'innovation

VERSION PROVISoire





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Ville de Cannes

Partenaires :

CACPL – DGA Développement Territorial

CACPL – DGS et Cabinet/Com ?

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

4.1 - Accompagner l'engagement et la transformation écologiques des activités économiques

Action n°50 : Créer un écosystème d'acteurs pour favoriser l'économie circulaire du bassin de vie



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

En rassemblant les différents acteurs du territoire tels que les entreprises, les collectivités locales, les associations, les citoyens et les institutions, on favorise la collaboration et la synergie entre les parties prenantes pour travailler ensemble vers des objectifs communs liés à l'économie circulaire.

Il s'agit de donner l'espace aux acteurs d'un écosystème pour partager des compétences qui peuvent être très complémentaires dans différents domaines de l'économie circulaire, tels que la collecte et le tri des déchets, la réutilisation et la réparation, la valorisation des matériaux, etc. En travaillant ensemble, ils peuvent mettre en commun leurs compétences et leur expertise pour développer des solutions plus efficaces et innovantes.

L'économie circulaire repose sur la valorisation et la réutilisation des ressources existantes. En créant un écosystème d'acteurs, on favorise la mutualisation des ressources matérielles, humaines et financières. Par exemple, les entreprises peuvent partager des équipements de production, les collectivités peuvent mutualiser les infrastructures de collecte et de tri des déchets, et les citoyens peuvent partager des outils ou des espaces de coworking. Cela permet d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire les coûts.



MESURES OPERATIONNELLES

- Création d'une ressourcerie sur le territoire en lien avec les associations de récupérations et les ressourceries voisines (Actes Ressources à Nice, les Fées Contraires à Grasse)
- APP mise à disposition terrain
- Faire le bilan des produits entrants/sortants dans les processus des entreprises de nos ZAE
- Etudier les produits qui sont considérés comme déchets suite à la production pour savoir si localement ces « déchets » peuvent être réutilisés par une autre entreprise
- Créer des dynamiques de quartier (peut-être sous des modèles associatifs) pour regrouper des acteurs et mutualiser les moyens
- Identifier les vecteurs de redistribution de la production alimentaire





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Porteurs de projets qui dynamisent les personnes / qui coordonnent : associations, maître composteurs

Partenaires :

CACPL - DGA Développement territorial + DGA Environnement (ressourceries)
CCI
CMA
ADEME
Entreprises
Restaurateurs
Agriculteurs
Acteurs gestions biodéchets
Sociétés de jardins et espaces verts
Associations
Syndicats des hôteliers et restaurateurs
bailleurs sociaux

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

Quantité détournée de biodéchets

Taux de redistribution / surface agricole mobilisée



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

4.1 - Accompagner l'engagement et la transformation écologiques des activités économiques

Action n°51 : Réduire l'empreinte environnementale du numérique



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Réduire l'empreinte environnementale du numérique est crucial pour atténuer les impacts environnementaux négatifs associés à cette industrie en croissance exponentielle. Le secteur du numérique est l'un des plus grands consommateurs d'énergie au niveau mondial. Les data centers, les infrastructures réseau, les appareils électroniques et les processus de traitement des données requièrent une quantité importante d'électricité. La fabrication des appareils électroniques nécessite également des ressources naturelles telles que les métaux rares et les minéraux. A cela s'ajoute un renouvellement constant des appareils des usagers dû à des effets de modes et d'obsolescence.

Pour agir, cela nécessite des actions à différents niveaux. Réduire l'empreinte environnementale du numérique passe par la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs, la promotion d'une utilisation responsable des appareils électroniques, le rallongement de la durée de vie des appareils, l'encouragement des comportements éco-responsables tels que l'extinction des appareils en veille, la gestion efficace des données et le choix de services numériques écoénergétiques.



MESURES OPERATIONNELLES

- Sensibiliser/informer les entreprises/commerces/associations/scolaires du territoire sur un usage raisonné des outils numériques
- Mettre en place des chartes d'usage du numérique responsable avec les acteurs économiques du territoire
- Organiser des campagnes de sensibilisation = gestes simples de base (ex : impact d'un mail, vider sa boîte mail, etc.)
- Mettre en avant des moteurs de recherches plus écologiques





IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources et DGA Développement territorial

Partenaires :

Ateliers LOW TECH
REPAIR CAFE (action repar'acteur)

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

4.2 - Promouvoir et développer le tourisme durable

Action n°52 : Développer un tourisme balnéaire durable



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les zones balnéaires sont souvent confrontées à une forte demande en eau, en énergie et en ressources naturelles. Ce sont aussi des zones vulnérables aux effets du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes et l'érosion côtière. Le tourisme balnéaire peut avoir un impact significatif sur les écosystèmes côtiers fragiles et renforcer les fragilités de certaines zones. En développant un tourisme balnéaire durable, on met en place des stratégies pour une utilisation plus efficace de ces ressources, comme la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, la réduction de la consommation d'eau et la mise en place de pratiques de gestion durable des ressources. Il s'agit également d'adopter des pratiques durables, telles que la gestion des déchets, la protection des habitats naturels et la promotion de comportements respectueux de l'environnement.

Loin du quotidien, les touristes sont souvent plus réceptifs aux actions de communication sur les enjeux environnementaux et sur les pratiques durables. En fournissant des informations sur la biodiversité locale, les écosystèmes fragiles et les actions à entreprendre pour protéger l'environnement, on favorise une prise de conscience et des comportements respectueux de l'environnement.

Label Destination Innovation Durable

(Tourisme d'affaires et de loisirs)



MESURES OPERATIONNELLES

Bâtir une politique de tourisme durable coordonnée avec les acteurs publics compétents en la matière, en y associant les acteurs du secteur à proprement parlé et ceux à même d'apporter un certain nombre de solutions.

- Charte/démarche éco-événement à l'attention des organisateurs publics et privés d'événements
- Consolider la politique de sensibilisation des acteurs intervenant sur la gestion des plages
- Communication et outils intégrés à destination des visiteurs du territoire - suffisamment visibles et accessibles pour que chaque visiteur y ait accès.
- Garder les banquettes de posidonie plus longtemps sur les plages
- Plages écologiques sans cigarettes, sans chiens, sans déchets



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie	Qualité de l'Air
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
		Séquestration CO ₂
		Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Copilotage Palais des Festivals et des Congrès ?

Communes

Partenaires :

CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur

Secteur associatif (notamment « l'atelier du 06 » et « les amoureux des potagers »)

CACPL – DGA Environnement Energie Déchets et DGA Développement Territorial

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

	Action Ouest 06	0	Action Label CAE
	Action existante		Action portée par un autre document

4.3 - Promouvoir des actions de changement de pratiques des gestes du quotidien

Action n°53 : Sensibiliser les habitants, touristes, usagers aux enjeux et bonnes pratiques pour la préservation des ressources et milieux naturels



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La sensibilisation permet d'informer les individus sur les enjeux environnementaux liés à la préservation des ressources naturelles et des milieux naturels. Cela leur permet de prendre conscience de l'importance de préserver ces ressources.

Il s'agit notamment de mettre en lumière la richesse et la fragilité de la biodiversité. En comprenant l'importance de préserver les écosystèmes et les espèces, les individus sont plus enclins à adopter des comportements respectueux de la nature, tels que l'observation responsable de la faune et de la flore, le respect des zones protégées et la participation à des actions de conservation.

La sensibilisation offre l'opportunité d'impliquer activement les habitants, les touristes et les usagers dans la préservation des ressources et des milieux naturels. Cela peut se traduire par des actions individuelles ou collectives, comme la participation à des projets de nettoyage des plages, des rivières ou des espaces naturels, la plantation d'arbres, l'engagement dans des programmes de protection de la faune, etc.

En sensibilisant les personnes aux bonnes pratiques, on encourage l'adoption de comportements responsables. Cela peut inclure des gestes simples tels que la réduction de la consommation d'eau, la gestion des déchets, l'utilisation de transports durables ou la protection des écosystèmes sensibles. Ces comportements contribuent à préserver les ressources et les milieux naturels.



MESURES OPERATIONNELLES

Volet Sensibilisation/Communication/Education des actions

=> cf. thématiques Eau, déchets, Parcs (marins et terrestres) + actions communales + Offices de Tourisme communaux (compétence communale de fait)
+ Sensibilisation scolaire & grand public

Expérimenter la mise en place d'un CC "DD" (ou Label) pour l'organisation d'évènements (action communale).

- Capitaliser l'existant / fédérer
- Diffusion des bonnes pratiques existantes
- Prendre en compte les entreprises dans les usages
- Augmenter /optimiser les panneaux de sensibilisation de format plus accessible, plus ludique
- Travailler les messages des offices du tourisme
- Faut-il tout fédérer ?
- Création d'un concours « bonnes actions »
- Organiser des actions où les publics prennent part (participations = actions concrètes)
- Renforcer la sensibilisation scolaire
- Elargir les moyens de communication : journaux, radios, réseaux sociaux, fêtes/ manifestations



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu			



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial
CACPL - Service Communication
Service développement durable
Les amoureux des potagers

Partenaires :

CACPL – DGST et DGA Environnement Energie Déchets (choix et orientation des messages)
communes, offices de tourisme communaux,
établissements scolaires (écoles, les collèges, les lycées, etc...)
commerces
Secteur associatif : CPIE des îles de Lérins, ATMOSud, Méditerranée 2000, etc...

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

4.3 - Promouvoir des actions de changement de pratiques des gestes du quotidien

Action n°54 : Lancer une étude d'opportunité ZFE-m



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Une ZFE-M (Zone à Faibles Émissions - Mobilité) est une zone géographique délimitée dans laquelle des restrictions sont appliquées en matière d'accès des véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. L'objectif principal d'une ZFE-M est de réduire la pollution de l'air et d'améliorer la qualité de l'air en limitant la circulation des véhicules les plus polluants, selon le système de vignettes Crit'Air.

La Loi LOM oblige l'intégration d'une étude de faisabilité d'une zone à faibles émissions mobilité et son renforcement progressif pour tous EPCI de plus de 100 000 habitants ainsi que ceux couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA).

La CACPL répond à ces deux derniers critères. Elle mènera ainsi une étude de faisabilité de zone à faibles émissions.



MESURES OPERATIONNELLES

Une étude de faisabilité de ZFEm



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu			



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGS

Partenaires :

CACPL – DGA Mobilité

ATMOSUD

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

4.3 - Promouvoir des actions de changement de pratiques des gestes du quotidien

Action n°55 : Garantir le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments du territoire notamment des établissements recevant du public sensible à la pollution atmosphérique



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Garantir le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments, en particulier des établissements recevant du public sensibles à la pollution atmosphérique, est essentiel pour protéger la santé des occupants, améliorer la performance et la productivité, respecter les réglementations et agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement. En effet, l'air intérieur peut contenir des polluants tels que les particules fines, les composés organiques volatils (COV), les allergènes et d'autres substances nocives. Ces polluants peuvent entraîner des problèmes respiratoires, des allergies, des irritations des yeux et de la peau, voire des maladies graves, notamment chez les personnes sensibles comme les enfants, les personnes âgées et les individus atteints de maladies respiratoires.

C'est donc un axe essentiel pour préserver la santé des personnes, notamment celle des personnes vulnérables.



MESURES OPERATIONNELLES

Faire une étude sur la qualité de l'air intérieur des ERP du territoire

Accompagner les communes à la mise en place de capteurs CO2 dans les établissements scolaires

- Avoir identifié les établissements sensibles
- Audit QAI sur les établissements sensibles
- Mesures QAI dans les locaux
- Audit systèmes de ventilation + climatisation
- Actions : changement de matériaux, remplacement des systèmes de ventilation, mise en place de capteurs CO2.
- Formation d'entreprises qualifiées
- Sensibilisation des chefs d'établissement
- Sensibilisation des services de maintenance



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu			



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Communes (service hygiène)

Partenaires :

CACPL - DGST (PEC) (soutien technique et réalisation de travaux)

BE/ cabinet de conseil

Entreprises qualifiées partenaires

Partenaires formation : organisme professionnel / cabinet de conseil / chambres consulaires

Services mairies : techniques / hygiène

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de campagnes de sensibilisation
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'établissements contrôlés rénovés
- Suivi évolution CO2 dans les établissements



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 4. Accompagner et fédérer les acteurs et habitants du territoire dans le projet de transition écologique du territoire

4.3 - Promouvoir des actions de changement de pratiques des gestes du quotidien

Action n°56 : Réaliser un diagnostic qualité de l'air Patrimoine Agglo



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

VERSION PROVISOIRE



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu			



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGA environnement

Partenaires :

CACPL – DGST (air intérieur + placement éventuels micro-capteurs)
ATMOSUD

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 4. Accompagner et fédérer les acteurs et habitants du territoire dans le projet de transition écologique du territoire

4.3 - Promouvoir des actions de changement de pratiques des gestes du quotidien

Action n°57 : Mettre en place un suivi des actions qualité de l'air extérieur et de qualité de l'air intérieur



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)



MESURES OPERATIONNELLES

- Création d'un poste ou d'un référent qualité de l'air au sein de l'agglomération
- Analyse de la qualité de l'air des ports
- Suivi des fiches actions CACPL du PPA 06
- Suivre l'indicateur exposition de la population
- Déploiement de l'appli Air-to-Go sur le territoire de la CACPL ?

VERSION PROVISOIRE



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air
Enjeu			



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL – DGST (air intérieur)
CACPL – DGA environnement (air extérieur)

Partenaires :

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE
